

LE TRONE CHANCELLE

PAR BOUZID KOUZA

En mars 1965, un soulèvement populaire fit trembler le trône sur lequel venait à peine de s'asseoir Hassan II. Celui-ci donna immédiatement la preuve de la manière dont il entendait garder son pouvoir. Le soulèvement fut écrasé dans le sang. Ce faisant, il ouvrit une sombre période pour la peuple marocain. Alternant ou menant de pair répression et démagogie, le roi réussit à subjuguier toute opposition à son pouvoir absolu, à l'ombre duquel prospéra bien vite une bourgeoisie aussi avide qu'indécise à afficher un luxe insultant aux yeux d'un peuple qui, jusqu'à présent, n'a goûté de l'indépendance que les fruits trompeurs des vaines promesses.

Les émeutes qui viennent de se produire rappellent que l'« on ne peut tromper un peuple tout le temps ».

Tirant les leçons du soulèvement de mars 1965, le martyr Ben Barka écrivait : « Si la majorité de la population est maintenue dans la misère et l'inculture et si, en plus, elle voit se fermer devant elle les portes de l'espérance, comment s'étonner que l'impatience prenne le masque du désespoir ? ». Ces phrases, écrites il y a seize ans, gardent leur poids de justesse à propos des événements sanglants qui se sont déroulés dans la semaine du 18 au 23 juin. On sait les raisons de ce soulèvement, qui, comme le pre-



Hassan II et son fils Abdallah
Un anachronisme institutionnel

Casablanca, pourquoi ?

PAR SOBHI CHAFIK

Un orage dans un ciel bleu ? Que non ! C'est la clameur d'un peuple dont le pays est bradé. Et qui refuse d'être sacrifié sur l'autel des multinationales.

« La production céréalière du Maroc en 1981 pourrait être inférieure de moitié à la production de 1980, en raison de la sécheresse qui a frappé le pays jusqu'au mois de mars dernier. »

En annonçant cette « catastrophe » aléatoire dans la conférence de presse qu'il a tenue le 28 mai dernier, le ministre marocain de l'Agriculture, M. Abdelatif Chissassi, croyait justifier les résolutions adoptées par le gouvernement d'augmenter de plus de 85 % le prix de certains produits alimentaires de première nécessité. La manœuvre était claire. Il s'agissait de transformer des décisions, prises conformément aux directives des experts du F.M.I. et de la Banque mondiale, en « fatalité », afin de les faire accepter par les masses marocaines.

Au lendemain de cette conférence de presse, Casablanca, capitale économique, accueillait une importante délégation d'investisseurs américains, conduite par Jean Crousset, vice-président du Département des finances de garantie des placements à l'étranger (O.P.I.C.) dont les

membres sont les représentants des grandes firmes multinationales : l'Agro-Tech International, l'American Express International Banking Corporation et Continental Conveyor, entre autres.

L'objet de cette visite était d'effectuer une étude sur le terrain. On sait que, parallèlement à la stratégie militaire américaine assignant au Maroc le rôle de « gendarme » du continent, s'élabore une politique économique axée sur trois objectifs essentiels. En premier lieu, développer l'exploitation des minerais et des matières premières stratégiques, notamment le cobalt (1). Ensuite, introduire le système de l'agro-business (basé sur des exploitations agricoles mécanisées et dépendantes des firmes multinationales). Ce système est censé se substituer à la C.E.E. — incapable, après son élargissement à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal — d'absorber les produits agricoles

(1) Le cobalt est utilisé dans les alliages indispensables à l'industrie aéronautique et électronique. L'Afrique fournit actuellement 60 % du cobalt du monde occidental, 956 tonnes par an étant extraites des gisements marocains.

marocains ni d'accorder de nouveaux crédits. Enfin, il est prévu de faire du Maroc un relais pour l'écoulement de la production américaine en Afrique.

Cette américanisation de l'économie marocaine va se développer en phases successives. Tout d'abord, il est question de maintenir la dépendance économique du Maroc à l'égard des Etats-Unis sous forme de crédits accordés à long terme. C'est pour cette raison que la première décision prise par Ronald Reagan, en matière de politique africaine, a consisté à livrer au Maroc 108 chars M-60, ainsi que 20 chasseurs F-5 et six avions anti-insurrectionnels OV-10.

Cette orientation a eu ses répercussions sur le budget marocain pour 1981 : le secteur de la défense nationale bénéficie, à lui seul, d'une proportion atteignant 40,1 % du total des crédits alloués aux différents départements ministériels, ce qui équivaut à la part accordée au secteur du fonctionnement de l'Etat. Les choses s'éclairent dès lors qu'on sait que le F.M.I. a imposé la libéralisation des prix et la suppression de la subvention de l'Etat aux produits alimentaires de base.

En resserrant ainsi l'étau sur l'économie marocaine, les multinationales sont passées de l'exercice de la pression à la mise en place de projets clés. Dans cette perspective, les visites et les délégations des responsables américains se sont multipliées ces derniers mois : à deux jours du départ de Rabat du secrétaire d'Etat

mier, a été durement réprimé : plus d'un millier de morts, et plusieurs milliers de blessés, une chasse à l'homme, au jeune, au chômeur, qui dura plusieurs jours, des centaines d'arrestations, des tortures et, pour couronner le tout, une parodie de justice.

Nous n'avons cessé, dans ce journal, de dénoncer les crimes du roi, cet « anachronisme institutionnel », selon le mot d'une personnalité arabe venue témoigner devant la justice française sur l'assassinat de Ben Barka. Les preuves abondent qui prouvent que la monarchie alaouite pratique, sous un habillage moderniste, une politique moyenâgeuse et antipopulaire. La brusque décision d'augmenter les prix des denrées de première nécessité, prise sur les injonctions du Fonds monétaire international et des firmes multinationales — qui sont les véritables maîtres du pays — est une preuve, une de plus, du profond mépris dans lequel Hassan II tient son peuple, tout juste bon, selon lui, à produire, à applaudir sur commande et à mourir sans murmures. Elle met en évidence le rôle peu reluisant que certains responsables de l'opposition ont joué depuis quelques années. Un rôle d'étouffoir de la conscience populaire au nom d'un « consensus national » tronqué et truqué par le Palais royal. A trop jouer un jeu prétendument démocratique dont les règles sont fixées par Hassan II agissant en tant que commis du grand capital international, ces responsables de l'opposition se sont placés en porte à faux par rapport aux masses populaires qu'ils sont censés représenter, et n'ont pas même pu imposer le respect des libertés démocratiques les plus élémentaires.

Les émeutes de juin auront de ce fait, marqué, et d'une façon violente, le désaveu de ce jeu politique dérisoire par les couches populaires. Le mouvement Option révo-

lutionnaire a, dans ces conditions, raison de rappeler qu'aujourd'hui « il y a, entre le pouvoir de Hassan II et le peuple marocain, des milliers de cadavres » et de considérer que « quiconque tenterait de marcher sur ces cadavres pour passer de nouveau aux négociations et tendre la main à une main tachée du sang d'innocents, ne pourra être classé que parmi les ennemis de notre peuple ». Cette mise en garde est tout à fait justifiée quand on voit déjà s'opérer, dans certaines formations, le repli prudent de ceux qui refusent de prendre en charge réellement la colère populaire, de la canaliser et d'en faire une formidable force capable, non pas seulement d'ébranler le trône comme elle vient de le faire, mais, à terme, de l'abattre.

Il est à craindre que le roi Hassan II — à l'instar d'une bête blessée — durcisse encore sa position et — pour mieux protéger son trône — brade sans aucune retenue le pays tout entier. Carlucci, qui — est-ce un hasard ? On en doute quand on sait qu'il a toujours été présent dans les plus mauvais coups : Chili, Portugal et Iran (voir pages 16 et 17 l'article de Simon Malley) — vient fort opportunément de passer à Rabat, l'a souligné avec force : « Le Maroc est l'allié traditionnel des Etats-Unis. » En d'autres termes, Washington est décidé à renforcer sa présence dans ce pays. On imagine ce que cela signifie pour le peuple marocain et pour les peuples du Maghreb et d'Afrique. A moins qu'un sursaut véritable de l'ensemble des forces populaires, rejetant toute compromission de classe avec la bourgeoisie compradore, brandisse plus haut le flambeau de Mehdi Ben Barka qui disait, à propos du soulèvement de 1965 : « Le Vrai s'est brusquement dévoilé. Espérons pour notre peuple que certains ne l'oublient pas trop vite... »

B. K.

américain à l'Energie, M. James Edwards, et à quelques heures seulement de la visite du sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, M. Thomas Hamma, le sous-secrétaire d'Etat à la Défense, M. Frank C. Carlucci, s'était rendu, le 13 juin dernier, à Rabat pour une visite de trois jours au Maroc.

Dans son numéro du 15 juin dernier, « Le Matin du Sahara » (officieux) commentant la visite de M. Carlucci, a estimé qu'en renforçant la coopération américano-marocaine, les deux pays, qui sont

« de vieux amis et des alliés traditionnels, peuvent pratiquer une "politique virile" face aux impérialismes et aux interventions étrangères, notamment en Afrique. » En termes clairs, cela signifie que la haute bourgeoisie marocaine espère faire diversion aux problèmes économiques et politiques internes et se mettre ainsi à l'abri de la colère des masses laborieuses, des travailleurs et des intellectuels réduits à la nécessité. Avec le soutien de l'armée et en ouvrant le pays aux multinationales, Hassan II

tente de consolider son trône et de faire échec aux luttes politiques et ouvrières qui mobilisent périodiquement le pays. Ces luttes ne sont pas nouvelles. Elles remontent au début du siècle et s'appuient sur des organisations syndicales possédant une vieille expérience du combat social. En effet, la première forme de regroupement des travailleurs s'est matérialisée en 1943 par la création de l'Union générale des syndicats confédérés du Maroc (U.G.S.C.M.). Cette centrale a mené de longues batailles sur le double plan syndical et national, contribuant ainsi et de façon déterminante à la lutte de libération nationale.

L'indépendance acquise, le pouvoir royal a tenté d'endormir les syndicats par un discours national qui masquait mal son contenu de classe. La propagande et les efforts multiformes du régime ont eu des effets négatifs sur cette centrale unique, conduisant à une série de mutations inévitables, et à la création d'autres centrales dont la dernière en date est la C.D.T. (Confédération démocratique du travail), fondée en 1977. La multiplicité des centrales syndicales correspond à la volonté des travailleurs marocains de franchir, chaque fois qu'il est possible, les limites fixées par le pouvoir à leur action, d'où la constitution de la C.D.T. Celle-ci se propose de mettre fin à la « paix sociale », imposée par le régime sous couvert de « solidarité nationale », et soustraire les travailleurs à la bureaucratie des structures syn-

L'U.S.F.P. : les fruits d'un compromis

Malgré quelques réticences de certains de ses militants, l'U.S.F.P. dirigée par Abderahim Bouabid s'est rapprochée du trône alaouite, jusqu'à épouser ses thèses et adopter les grandes lignes de sa politique de classe dictée par les multinationales et la bourgeoisie compradore locale. Dans le cabinet de Ahmed Osman, beau-frère du roi, M^{re} Bouabid siègeait en bonne place à côté de M^{re} Boucetta, secrétaire général de l'Istiqlal. Au comité national de sécurité constitué le 27 mars 1979, le leader de l'U.S.F.P. siège en face de Hassan II et en compagnie de Yata (P.J.P.S.), Glab (Istiqlal) et Khartabi (Mouvement populaire).

Se détachant des thèses de l'U.N.F.P. proche de Mohamed Basri, l'U.S.F.P. accepte le scénario dicté par la cour de Rabat et refusera de s'adonner à la « surenchère » (sic). Mais les débordements sur sa gau-

che de partisans d'une transformation radicale de la situation socio-économique au Maroc feront réagir la police chérifienne. Les incarcérations et les brimades touchent toujours la même aile de l'U.S.F.P., sans que pour autant l'ensemble du parti ne se désolidarise de la politique du roi. Craignant un renversement des rapports de force au sein de l'U.S.F.P., Hassan II tenta l'intimidation. Mais la situation avait déjà nettement basculé en faveur de la base populaire qui savait que, de toute façon, il n'y avait plus rien à attendre du sommet.

La réaction brutale et généralisée des sbires de Hassan II prouve au moins une chose, c'est que la pratique de l'ambiguïté en matière politique risque souvent de produire un seul effet inattendu : celui du « boomerang ».

S. O. K.

dicales se situant dans la mouvance des partis politiques liés au pouvoir et qui tendent à contenir l'action revendicative dans le seul cadre des entreprises.

Cette orientation nouvelle s'est exprimée à partir de la grève du 10 avril 1979. Cette grève a mobilisé des dizaines de milliers d'enseignants et de lycéens suivis, notamment, par les ouvriers des mines et les travailleurs du secteur de la santé publique. Elle a pris le gouvernement au dépourvu et a mis en évidence l'échec de l'U.M.T. (Union marocaine du travail) et le peu de crédit que cette centrale possède au sein des couches laborieuses (le nombre de ses adhérents est passé de 600 000 en 1961 à 250 000 en 1974, pour tomber à 111 000 en 1977).

C'est dans ce contexte de durcissement des luttes syndicales que le pouvoir, qui mène une guerre désastreuse au Sahara, a pris la décision d'augmenter les prix et de faire ainsi supporter aux travailleurs, aux paysans, aux petits commerçants et artisans les conséquences de l'échec de sa politique. En réponse, la C.D.T. s'est déclarée favorable à une action commune menée par les partis d'opposition, la jeunesse, et l'ensemble des syndicats en vue de faire pression sur le gouvernement. Pas seulement pour qu'il revienne sur ses décisions, mais encore pour envisager la situation de



Mehdi Ben Barka
L'option révolutionnaire...

tous les travailleurs dans son ensemble.

Pour la C.D.T., les conditions sont réunies pour mener une action à l'échelle nationale. D'autant — et c'est un phénomène nouveau — que les petits et moyens commerçants ont manifesté leur volonté de combattre les mesures gouvernementales qui portent gravement atteinte à leurs propres intérêts. D'où leur ralliement au mouvement contestataire engagé par la C.D.T. et appuyé par l'U.S.F.P. (Union socialiste des forces populaires), le mouvement Option révolutionnaire dirigé par le Faïq Mohamed el-Basri, le Groupe du 23 mars et une fraction du Parti du progrès et du socialisme.

Le départ du mouvement a été donné le 5 juin par cet avertissement au gouvernement. Celui-ci a laissé croire qu'il reculait quelque peu et qu'il cherchait une solution satisfaisante en annonçant une réduction de moitié des augmentations. Cela n'a guère fait baisser la tension, non seulement au sein des couches laborieuses, mais aussi dans la jeunesse lycéenne qui se bat contre le système élitiste de l'enseignement.

Au lieu de négocier, comme l'y invitaient les syndicats et les partis de l'opposition, le Palais royal a choisi l'épreuve de force. Et ce fut la grève. Puis les massacres. SOBHI CHAFIK

Vingt ans de terreur

PAR SAID OULD KHELIFA

Dès son intronisation, Hassan II a annoncé la couleur : il gouvernera son « cher peuple » d'une poigne d'acier.

« Toujours est-il que, je l'ai dit et je le répète, j'ai toujours tenu à accomplir mon devoir de croyant, à entrer dans une mosquée et particulièrement d'approcher la Kaaba (1), qui est la Maison de Dieu, en n'ayant pas sur les mains la moindre tache de sang innocent », avait déclaré un jour le roi du Maroc (2). Sur les mains peut-être pas, mais, sur la conscience, Hassan II doit avoir plus d'un crime. Lorsqu'il est monté sur le trône que son père Mohamed V laissa vacant en 1961, à la suite d'une disparition qui, pour beaucoup demeure suspecte, le jeune monarque n'avait pas seulement hérité d'un royaume mais aussi d'une tradition répressive dont les paysans rescapés du massacre du Rif (1957) gardèrent un amer souvenir. Le Palais liquida également les éléments les plus dynamiques de l'Armée de Libération.

A « proprement » parler, Hassan II effectua son « baptême du feu » en mars

1965 lorsque la grandiose manifestation des lycéens et des ouvriers chômeurs fut noyée dans le sang. Ce séisme populaire dont l'épicentre était Casablanca, obligea le Palais à proclamer l'état d'exception. Ce qui lui permit de sévir impunément. Mehdi Ben Barka, le leader tiers-mondiste et dirigeant de l'Union nationale des forces populaires (U.N.F.P.), sera enlevé et assassiné par l'homme de main de l'époque, le général Oufkir, le 29 octobre 1965 à Paris. « Si Ben Barka n'avait pas disparu, vous l'auriez trouvé aux côtés de Cohn-Bendit en mai 1968. Il appartenait à tout ce qui est toujours contre tout », affirmait le monarque (3). Tout en poursuivant l'œuvre de laminage des forces démocratiques et patriotiques, la monarchie alaouite s'attela à favoriser l'implantation des filiales des multinationales (Good year, I.T.T., First National City Bank...) au Maroc. Les fondés de pouvoir étaient, pour la plupart, des proches de la famille chérifienne comme Karim Lamrani, Moulay Ali Kettani et d'autres gens du sérail.

(3) Déclaration à l'A.F.P. (23 août 1972).

Ceux-là et bien d'autres engagèrent, dès cette époque, le processus d'implantation de structures capitalistes dans les campagnes, réduisant des milliers de paysans à la misère et à l'exode. Une révolte célèbre eut lieu en 1970 à Ouled Khelifa. Elle fut réprimée sauvagement. Le régime multiplia les enlèvements et les tortures et ce furent de véritables loques humaines qui comparurent devant leurs juges, à Marrakech, durant l'été 1971.

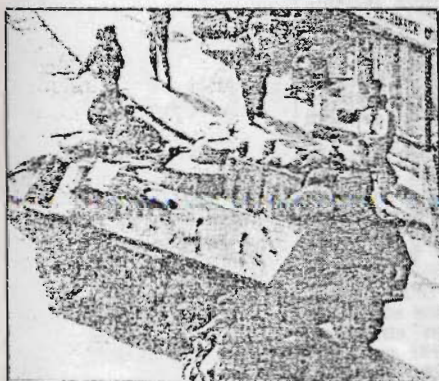
Bien que participant à cette politique répressive, la caste militaire voyait bien qu'elle était mise à l'écart. Lorsque, le 10 juillet 1971, l'armée se rebella à Skhirat elle ne faisait que tenter de replacer son appareil dirigeant au centre d'un pouvoir, dont elle se sentait éloignée. Les tribus rifaines ne se reconnaissaient en aucun cas dans cette tentative de recentrage. Les oligarchies théocratiques — mercantiles et au niveau de la classe makhzen, s'évertuèrent, par une fausse interprétation de l'Islam, à transformer les mouvements de résistance en confréries religieuses au service du pouvoir alaouite. Sous la double caution de Mohamed V et du gouvernement Abdallah Ibrahim fut ordonné, par le prince héritier Hassan II et par Oufkir, le massacre des tribus du Rif. De même que la nature de classe, présente entre la bourgeoisie impérialiste et la classe makhzen, empêcha les Aït Ba-Amrane de repousser les Espagnols vers la mer

(1) Pierre noire de La Mecque.

(2) Interview de Hassan II au « Point » en janvier 1973 à propos de l'affaire Ben Barka.

d'I'fni. La seconde tentative du 16 août 1971 avait également les mêmes mobiles. Les officiers supérieurs issus de la bourgeoisie compradore, fidèles à la tradition, se mirent au service du plus offrant. Conscient de la cristallisation de la haine d'un peuple autour de la monarchie, et principalement de son chef, l'impérialisme américain se proposait de trouver une formule de remplacement. Seuls les cadets de l'Ecole militaire d'Ahermoumou avaient des raisons proches de celles des masses populaires pour prendre les armes à Skhirat. Condamnés, certains à 18 mois, d'autres à 3 ans de prison, ils n'ont plus jamais revu le jour. Ont-ils été exécutés comme tous ceux qui ont été condamnés à mort au procès de Kenitra? Nul ne peut l'affirmer avec certitude, mais ce qui est sûr c'est que, depuis dix ans, aucun d'entre eux n'a donné signe de vie. Le 22 août 1971 le roi dénonçait la clémence dont avaient fait preuve les juges du premier procès de Kenitra et mettait à la retraite tous les officiers qui avaient siégé au jury. La deuxième parodie de jugement ordonna la condamnation à mort de onze officiers. Ils furent exécutés le 13 janvier 1975. Le jour de l'Aïd el Kébir. Le « commandeur des croyants » (sic) célébra la fête du sacrifice et du pardon en giflant, devant les caméras de télévision, les officiers supérieurs condamnés.

Faire peur, terroriser, maintenir l'opinion publique dans un climat d'arbitraire constant tout en développant un discours empreint de « sagesse » et « d'ouverture », telles sont les méthodes du régime. Ce même 13 janvier 1975.



Ganna

Blindés à Casablanca
Du plomb pour les affamés

Douini, gendre d'un des fondateurs de l'Istiqlal, Me Benjelloul, et El Yazghi recevaient trois colis piégés. Seul El Yazghi fut grièvement blessé. Le régime alaouite tue Abdelatif Zeroual, Saïda Menebhi, torture Serfaty, protège les assassins d'Omar Benjelloul. La liste des méfaits est très longue.

Qui sait que 5 % de la population la plus nantie dépense pour sa seule consommation 83 fois la dépense des 5 % les plus défavorisés (4) ?

(4) Extrait du livre Blanc du C.D.T.

Situation économique

Dès 1948 et à l'instigation du Parti de l'Istiqlal (l'Indépendance), les travailleurs marocains rejoignent l'Union générale des syndicats confédérés du Maroc (U.G.S.C.M.). En novembre 1950, l'U.G.S.C.M. rejette le protectorat et préconise la lutte contre le colonialisme. Trois années après, la guérilla menée par les syndicalistes s'étendait aux grandes villes du pays. Le 20 mars 1955, peu de temps avant l'indépendance, l'U.M.T. (Union marocaine du travail) se constitue. La centrale syndicale naissante s'élargira à tous les secteurs d'activités existants, secondée efficacement dans cette tâche par la Jeunesse ouvrière marocaine dès 1957.

Le gouvernement Abdallah Ibrahim (U.N.F.P.), au lieu de dynamiser la pratique syndicale, va, au contraire, la prendre en main, lui imposant une « alliance de classe » compromettante aux yeux de syndicalistes sincères qui marquèrent leur désapprobation d'une manière tout à fait claire. Profitant de cette crise, l'U.G.T.M. (Union générale des travailleurs du Maroc) verra le jour sous l'impulsion du parti de l'Istiqlal. Ce second syndicat aura dès le départ une mauvaise réputation.

Mai 1960, le gouvernement Ibrahim est renversé. Les progressistes marocains remarqueront que, lors de la répression or-

donnée cette même année par le régime, l'U.M.T. s'est curieusement rangée aux côtés du trône...

Lorsque le sang coula à flots en mars 1965, l'U.M.T. était déjà très loin du peuple. Mahjoub Ben Seddik, que certains accusent d'un détournement de quelque 200 millions de dirhams, sera le « Judas » de cette politique.

Refusant de s'avouer vaincus, des militants honnêtes se sont regroupés, en novembre 1978, en une Confédération démocratique du travail (C.D.T.). Les mineurs et les employés du secteur des chemins de fer ont longtemps constitué la cheville ouvrière de ce mouvement syndical que le pouvoir redoute et contre lequel il mène une lutte sans merci.

Les membres de la C.D.T. victimes de la monarchie se comptent par centaines. Mohamed Grina, par exemple, enlevé à l'internat du lycée Khawarizmi le 5 avril 1979, mourra le 24 sous la torture et Mustapha Kastal, secrétaire général de la section du syndical national à Boujaad, se donnera la mort en mai de la même année.

Il n'est donc pas étonnant que le roi ait profité du soulèvement populaire pour s'acharner sauvagement sur les militants de la C.D.T. à Casablanca. S. O. K.

Le plus grave — parce que le moins connu — c'est l'encouragement du Palais royal à la culture et à la consommation du Haschisch. C'est l'Etat qui rachète à un prix très bas le kif cultivé dans les montagnes du Rif. Tablant sur le phénomène d'accoutumance, Hassan II, à l'image du chah, mise aussi sur le cannabis pour apaiser la colère du peuple marocain. Mais tout comme en Iran, les soulèvements populaires qui ponctuent la vie sociale prouvent que le roi fait fausse route. Malgré le kif, les lycéens font exploser leur colère chaque année à la même époque. Ils savent qu'en aucun cas les 85 % de recalés au bac ne pourraient se recycler dans le trafic ou la

consommation de la drogue. Leur colère légitime bien souvent coïncide avec un ras-le-bol généralisé qui s'étend du frère chômeur, au père invalide, à la sœur, bonne ou prostituée... Et alors rien n'arrête ce peuple de déshérités désespérés, de va-nu-pieds qui, un caillou à la main, s'oppose aux mitrailleuses du pouvoir.

« Mitterrand augmente le S.M.I.C., Hassan augmente le « Dguigue » (se-moule) » ont scandé les dizaines de milliers de citoyens des quartiers populaires qui se sont trouvées, du jour au lendemain, dans l'impossibilité d'acheter du pain, du sucre ou du thé, leur prix ayant pratiquement doublé! « Cher peuple, nous n'ignorons pas que tu te plains de la cherté. Et ces plaintes sont justifiées. C'est là un fait palpable et nul ne peut en douter (...) c'est pourquoi, cher peuple, nous te demandons, pour cette année en particulier, de conserver la stabilité sociale afin de prouver à tout le monde que tu es conscient. Nous te demandons la paix sociale et te promettons officiellement qu'à partir de l'année prochaine les salaires seront effectivement révisés. » Ces propos dataient de 1978. Le « cher » peuple n'a pas daigné écouter la menace qui suit pourtant toujours dans le discours royal : « Toute action contraire à ce rappel serait mal placée et aboutirait à des conséquences fâcheuses. »

S'agissant de centaines de morts, de milliers de blessés et de prisonniers dans une ville assiégée, l'euphémisme est d'un cynisme révoltant.

S.O.K.

Arithmétique macabre

Combien y a-t-il de morts et de blessés lors des événements qui se sont déroulés, non seulement à Casablanca, mais dans plusieurs autres villes du pays ? Le Premier ministre Bonabib annonce sans vergogne que soixante-six personnes ont été tuées, non par balles mais par des couteaux, pierres et autres « objets contondants ». A l'en croire, les manifestants se sont entretués, puisque l'armée avec ses blindés, ses hélicoptères et ses troupes d'assauts n'a fait que « tirer en l'air ». En vérité, il y a eu plusieurs centaines de morts, plus d'un millier selon des témoins oculaires divers. Les manifestants ont été fauchés à la mitrailleuse, achevés dans les commissariats ou abandonnés sans soins dans l'enceinte de la Foire internationale de Casablanca. Les blessés se comptent par milliers. Et, tous, le sont par balles.

APRÈS LES ÉMEUTES DE CASABLANCA

L'U.S.F.P. dénonce la mise en œuvre d'une justice expéditive dans le pays

De notre correspondant

Rabat. — Les condamnations se multiplient à Casablanca, où le chiffre des manifestants arrêtés lors des émeutes du 20 juin dernier atteindrait 1 400. (Le roi Hassan II avait cité lui-même dans sa conférence de presse de jeudi dernier (*le Monde* du 4 juillet) le chiffre de 2 000 arrestations.) Les accusés comparaissent par fournées de 25 ou 30 personnes et sont condamnés très rapidement en la seule présence des familles, et très lourdement : en général cinq à dix ans de prison. Les droits de la défense apparaissent réduits au minimum, et la procédure est expéditive.

Mais cette procédure expéditive ne s'applique pas seulement aux seuls manifestants de Casablanca. Elle est appliquée aussi à des personnes arrêtées depuis le 19 juin dernier, c'est-à-dire depuis la veille de la grève et des émeutes du 20 juin, notamment les militants du syndicat C.D.T. proche du parti socialiste, qui avaient lancé le mot d'ordre de grève générale, et aussi les militants de l'U.S.F.P. (parti socialiste).

Le bureau politique de l'U.S.F.P. a publié à ce sujet, vendredi 3 juillet, un communiqué protestant contre ces procédures expéditives. Dans son communiqué, il affirme notamment que « le déroulement des premiers procès à Casablanca, Meknès, Larache, Agadir, Kalaa-de-Serâghna, Sidi-Bannour, Taza, Onazzan, Beni-Mellal, Rabat (c'est-à-dire pratiquement dans toutes les provinces du Maroc, alors que les émeutes ont été circonscrites à Casablanca), révèle que le gouvernement a décidé une parodie de justice inédite au Maroc avec l'application stricte de la directive générale : sécurité et célérité ».

Un acte d'accusation contre les socialistes

A l'appui de cette constatation, le communiqué du bureau politique de l'U.S.F.P. cite la généralisation de la procédure de flagrant délit à l'égard de toutes les personnes arrêtées. Il dénonce encore : les procès verbaux, tous de même modèle et réduits à un catalogue des accusations criminelles les plus graves ; la violation des droits de la défense et des révisions fondamentales de la procédure ; la constitution irrégulière des tribunaux ; la non-assistance d'avocats ; l'absence d'instruction judiciaire.

Le communiqué rappelle aussi que le secrétaire général de la C.D.T., M. Amaoui, le rédacteur en chef du quotidien socialiste, toujours suspendu, *Al Moharrir*, M. Karchaoui et le secrétaire

général de la fédération socialiste de Casablanca, M^r Karam, sont toujours séquestrés. Le bureau du parti socialiste tire de tous ces faits la conclusion que le gouvernement « vise à décapter le mouvement syndical » et en particulier la C.D.T.

La mise en accusation de la centrale socialiste devant les tribunaux s'accompagne d'un réquisitoire politique contre l'U.S.F.P. elle-même. Alors que le roi Hassan II se contentait de stigmatiser ceux qui avaient pris le relais des enfants jetant des pierres et qui étaient des personnes connues pour leur « activité de désordre » et bien souvent des « récidivistes », le ministre de l'intérieur, à la tribune de la Chambre des représentants, a dressé jeudi un véritable acte d'accusation contre l'U.S.F.P., accusée d'être l'instigateur numéro un de ces émeutes de Casablanca.

M. Basri l'a accusée d'avoir tenu des réunions le 31 mai et le 9 juin afin de préparer et d'organiser la grève générale du 20 juin dans les moindres détails. Le journal socialiste *Al Moharrir* a été de nouveau incriminé par le ministre. Il a conclu que l'U.S.F.P., qui a inspiré la grève et mobilisé toutes ses énergies pour sa réussite, usant pour cela de moyens illégaux assume l'entière responsabilité de ce qui a résulté de l'appel à la grève générale. L'U.S.F.P. avait en vue, a affirmé M. Basri, une véritable épreuve de force pour éliminer un gouvernement considéré par elle comme « illégitime ».

La répression paraît, d'autre part, s'étendre au P.P.S. (parti du progrès et du socialisme, communiste), dont l'attitude avait pourtant été réservée à l'égard de la grève du 20 juin. Le journal *Al Bayane*, interdit depuis le dimanche 21 juin, tout comme l'ensemble de la presse socialiste, n'avait réservé qu'un entrefilet, en gage une, il est vrai, pour annoncer la grève du 20 juin, alors qu'il avait soutenu beaucoup plus clairement la grève de l'U.M.T. le 18 juin.

Les porte-parole communistes ont parlé, après les événements du 20 juin, d'impréparation, voire d'irresponsabilité de la part des dirigeants de la C.D.T. et de l'U.S.F.P. Cependant, on apprenait samedi 4 juillet que M. Ali Yata, secrétaire général du P.P.S., qui avait accompagné le souverain à Nairobi, de même que M. Radi, chef du groupe parlementaire socialiste, pour y manifester le consensus national du peuple marocain sur la politique saharienne menée par le roi Hassan II, était empêché, de sortir du territoire marocain. La police lui a même confisqué son passeport.

ROLAND DELCOUR.

MAROC

• Treize personnes ont été condamnées, le 2 juillet, à Meknès, à dix huit mois de prison ferme pour avoir participé, le 20 juin, aux manifestations contre la vie chère qui ont été particulièrement violentes dans la métropole économique de Casablanca. Parmi les condamnés figure M. Mohamed el Jabiri, inspecteur au ministère de l'Education nationale et dirigeant du parti d'opposition, l'Union socialiste des forces populaires (USFP).

Maroc

EN DÉPIT DES ÉVÉNEMENTS DE CASABLANCA Le parti communiste apporte son soutien à la politique saharienne du roi

De notre correspondant

Rabat. — En dépit des événements du 20 juin à Casablanca, le parti communiste (P.P.S., Parti du progrès et du socialisme) a apporté son soutien au roi Hassan II pour l'initiative qu'il a prise à Nairobi d'accepter un « référendum contrôlé » dans les provinces sahariennes. En revanche, le parti socialiste (U.S.F.P.) ne s'est pas encore joint au consensus national qui s'est reconstitué autour de la politique saharienne du souverain.

Le bureau politique du P.P.S. a publié récemment une déclaration qui, tout en rappelant que « *le parachèvement de l'intégrité territoriale et le rétablissement de la souveraineté nationale ont été et restent les objectifs du peuple marocain et de l'ensemble du mouvement patriotique, dont fait partie le Parti du progrès et du socialisme* » et aussi que les citoyens marocains des provinces sahariennes s'étaient déjà prononcés à maintes reprises sur leur personnalité marocaine, affirme que le recours à une nouvelle consultation « *peut bel et bien apparaître comme une formalité superfétatoire* ».

« Mais, continue alors la déclaration, le bureau politique du P.P.S. n'ignore pas que l'opinion publique internationale en général et celle de l'Afrique en particulier tiennent au référendum d'autodétermination. » C'est donc par égard pour cette communauté que le Maroc accepte un tel référendum.

La déclaration communiste conclut en affirmant que le front intérieur doit lui aussi être renforcé par un nouveau gouvernement, « *représentatif, compétent et dynamique* », et par la suppression complète des dernières hausses de prix ainsi que par la conclusion d'un « *pacte de défense entre toutes les forces nationales patriotiques* ».

M. Ali Yata (1), intervenant devant le Parlement à propos des événements de Casablanca, avait fait part à l'Assemblée de cette position de son parti sur l'initiative royale. On attend toujours, en revanche, celle de l'U.S.F.P., particulièrement menacée par la répression et qui se préoccupe surtout du sort de ses

dirigeants et de ses militants internés depuis le 20 juin et dont on reste sans nouvelles.

Du côté de la majorité, c'est le Rassemblement national des indépendants (R.N.I.) et en particulier le groupe des indépendants fidèles à M. Orman, qui a approuvé le premier le roi par une déclaration de son leader publiée par les journaux du parti le 25 juin dernier. De leur côté les « *indépendants démocrates* », c'est-à-dire le groupe qui s'est détaché des fidèles de M. Osman, ont approuvé également à « *cent pour cent* » l'initiative royale de même que le mouvement populaire de M. Majoubi Aherdane, de tendance berbère.

L'Istiqlal, en revanche, le vieux parti nationaliste représenté au gouvernement par le ministre des affaires étrangères M. Boucetta, a approuvé également, mais en insistant sur le caractère « *confirmatif* » du référendum de même qu'il avait insisté dans sa presse avant le départ du roi Hassan II pour Nairobi sur l'engagement que le souverain avait pris de « *ne renoncer à aucun grain de sable de notre Sahara* ».

Enfin il faut noter le message transmis le 2 juillet dernier par le général Dlimi, commandant de la zone sud au souverain. Dans ce message, le général Dlimi exprimait au nom de toutes les forces qui servent en zone sud leur « *immense reconnaissance pour le grand succès remporté lors de la dix-huitième session de l'O.U.A.* ». Les forces de la zone sud renouelaient à cette occasion l'expression de leur attachement au souverain. Ainsi se reconstituait le consensus national autour de la politique saharienne du roi Hassan II, mais encore une fois à l'exception notable de l'Union socialiste.

ROLAND DELCOURT.

(1) A propos des mesures dont il a été l'objet samedi, M. Ali Yata nous a déclaré, lundi 6 juillet, qu'il ne s'expliquait pas pourquoi on lui avait interdit la sortie du territoire marocain pour se rendre en U.R.S.S. via Paris. D'autant plus qu'il s'agissait, selon lui, d'une mission patriotique consistant à expliquer dans les pays de l'Est les motifs de l'initiative royale et de la justifier.

Maroc

Le redressement impose des solutions spécifiques

Les récents événements qui ont bouleversé la vie publique au Maroc mettent une fois de plus en cause, et avec quelle acuité, la conception de la politique de gestion mise en œuvre par le Fonds monétaire international. Les jacqueries qui ont fait des centaines de victimes à Casablanca placent désormais le gouvernement marocain devant un choix difficile : adhérer pleinement aux recommandations du FMI, consécutives au prêt exceptionnel d'un milliard de dollars consenti il y a huit mois par cette organisation, et du même coup maintenir la tension à son plus haut niveau, ou temporiser, avec tous les risques que cela comporte pour la machine économique chérifienne à long terme.

La politique du FMI est désormais bien connue. C'est ce que les techniciens appellent une politique de gestion de la demande. En clair, pour redresser les déséquilibres, les experts de Washington conseillent essentiellement quatre

grands remèdes : la « vérité des prix », la reprivatisation des entreprises publiques, le blocage des salaires et l'ouverture au marché mondial.

La première voie consiste à réduire ou supprimer les subventions directes ou indirectes dont bénéficient certains produits. Ainsi, en janvier 1977, le gouvernement égyptien, à la demande du FMI, décida-t-il de rétablir la « vérité des prix » et du même coup d'augmenter les prix des produits de consommation courante de 25 à 50 %. Une série d'émeutes et cinquante morts sanctionnèrent cette action.

C'est ce schéma que viennent de reproduire les autorités de Rabat. Une imitation d'autant plus irréaliste que l'efficacité de la suppression des subventions reste impossible à démontrer tant son coût social est important dans les zones fortement urbanisées, qui consomment l'essentiel des produits de première nécessité subventionnés.



Hassan II, roi du Maroc

L'insistance du Fonds est techniquement compréhensible : ce type de politique sociale se fait aux

dépens du monde rural. Les subventions représentent le différentiel entre les cours mondiaux et le prix payé aux producteurs. Il n'en demeure pas moins que le dernier Rapport de la Banque mondiale estime à sept millions le nombre d'habitants qui vivent, dans ce pays, en deçà du seuil minimal de pauvreté absolue.

Et que les dramatiques récoltes consécutives aux sécheresses des derniers mois ont poussé vers les bidonvilles suburbains des centaines de milliers de paysans.

Dans ces conditions, le rétablissement des grands équilibres de l'économie marocaine, qui doit assumer une facture pétrolière annuelle supérieure à un milliard de dollars, devrait imposer aux experts du FMI une approche spécifique au cas marocain. Et, au gouvernement de Rabat, la volonté politique de choisir la voie de son redressement.

Ch. M.

Maroc

Le passeport d'Ali Yata retiré

Rabat. — M. Ali Yata, secrétaire général du Parti pour le progrès et le socialisme marocain (PPS, communiste), a été empêché, samedi 5 juillet, de quitter l'aéroport de Casablanca et son passeport lui a été retiré, a annoncé le 6 juillet un porte-parole du PPS. Mardi 7 juillet, aucune explication officielle n'avait été donnée par les milieux officiels.

M. Yata, qui est membre du Parlement, a fait partie des dirigeants politiques qui accompagnaient le roi Hassan II lorsque celui-ci s'est rendu à Nairobi pour participer au 18^e sommet de l'OUA.

Peu avant le sommet de Nairobi, la parution d'*Al Bayane*, quotidien du PPS, avait été suspendue en même temps que celle d'*Al Mou-*

harrir, quotidien en arabe publié par l'Union socialiste des forces populaires (USFP, opposition socialiste).

Ces suspensions avaient été prononcées à la suite des violentes manifestations qui se sont déroulées le 20 juin au Maroc.

• Dans une déclaration datée du 1^{er} juillet, le PPS rappelle que « pour le Maroc, son peuple et l'ensemble de ses forces vives, ladite question du Sahara occidental est chose réglée dès février 1976 » et « dès lors, le recours à une nouvelle consultation des populations marocaines du Sahara occidental, par le biais du référendum... peut bel et bien apparaître comme une formalité superflue... ».

Maroc : un avocat français dénonce la répression

MAITRE Mignard, avocat, membre de la Ligue internationale des droits de l'homme, a exposé, à l'occasion d'une conférence de presse, les résultats de son enquête à la suite d'un voyage de cinq jours à Rabat et Casablanca, où il a pu s'entretenir avec le ministre de la Justice. Selon lui, de 6 000 à 8 000 personnes, dont 162 membres de la Centrale démocratique du travail (CDT), qui avait lancé l'appel à la grève du 20 juin, de nombreux cadres de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) et l'ancien bâtonnier de Rabat seraient détenus, pour certains depuis le 19 juin, dans les prisons de Kenitra, Casablanca et Rabat.

Toutes les grandes villes du pays auraient été le cadre d'arrestations en masse. Deux mille personnes ont été ou seront, dans les semaines qui viennent, déférées devant la justice sans possibilité aucune d'argumenter leur défense, l'entretien avec les avocats nommés d'office se déroulant quelques minutes seulement avant le procès.

Toujours selon l'avocat, les motifs d'inculpation, généralement pour « atteinte à l'ordre public », n'ont été établis qu'à partir de vulgaires procès-verbaux de flagrants délits, rédigés par des agents de police. Les peines maximum encourues, de cinq ans de prison, sont presque systématiquement appliquées. La majorité des accusés est très jeune, vingt ans en moyenne, et un grand nombre d'enfants arrêtés ont dû être littéralement rachetés aux forces de police.

Lourdes peines pour les émeutiers de Casablanca

DES condamnations atteignant parfois dix ans d'emprisonnement ont été prononcées hier par le tribunal de grande instance de Casablanca contre plusieurs jeunes gens impliqués dans les affrontements sanglants ayant dégénéré le 20 juin dans cette ville.

Environ trois cent cinquante personnes auraient été jusqu'à présent condamnées au cours des procès ouverts à Casablanca depuis le 26 juin dernier.

Les inculpés, pour la plupart lycéens ou chômeurs, comparaissent devant leurs juges par groupes de quarante à cinquante personnes dans quatre salles différentes où les débats se déroulent simultanément en séances publiques. Certains avocats, commis d'office, assurent parfois la défense d'environ vingt personnes à la fois.

Des procès similaires se déroulent dans dix-huit autres villes du pays.

Maroc : répression tous azimuts

Procès en chaîne à Casablanca et dans les principales villes du Maroc pour juger, d'une façon expéditive, les milliers de personnes arrêtées après la grève générale du 20 juin. Les peines sont lourdes : cinq à dix ans de prison. Sont particulièrement visés : les militants de la Confédération démocratique du travail et de l'Union socialiste des forces populaires.

MAROC

Procès expéditifs à Casablanca

Cinq à dix ans de prison pour les manifestants arrêtés

Fidèle à sa politique, le roi du Maroc, Hassan II, essaye de briser et le mouvement syndical revendicatif et les éléments politiques qui refusent d'applaudir à sa scandaleuse façon de pressurer les plus pauvres. C'est ainsi que les procès qui ont commencé depuis une semaine à Casablanca se déroulent à un rythme tel que tous les droits de la défense sont bafoués.

Les inculpés sont « jugés » par fournée de 25 ou 30 et condamnés à cinq ou 10 ans de prison. Cette procédure expéditive vise les manifestants arrêtés le 20 juin, au cours de la grève générale décidée par la Confédération démocratique du travail (CDT) et des militants de l'Union socialiste des forces populaires.

Certains responsables de l'USFP, tels le rédacteur en chef du journal « Al Moharrir », Karchaoui, et le secrétaire de ce parti à Casablanca, M^e Karam, sont toujours entre les mains de la police et, mardi, on était encore sans nouvelles d'eux. Il en va de même pour le secrétaire général de la CDT, Amaoui.

La volonté de Hassan II de porter un coup au mouvement syndical au Maroc est illustrée par l'ampleur de la répression qui s'abat actuellement sur le pays. Alors que les incidents qui ont suivi la grève générale du 20 juin ont été limités à Casablanca, c'est dans toutes les villes de province que des vagues d'arrestations ont été ordonnées. Certains responsables de la CDT

ont même été arrêtés dès le 18 ou le 19 juin.

Alors que jusqu'à présent la centrale syndicale CDT faisait figure, pour le pouvoir, de principal accusé, le ministre de l'Intérieur, Basri, dénonce aujourd'hui l'USFP comme le premier instigateur des incidents de Casablanca. On sait que le 20 juin les troupes royales ont massacré plus de 1.000 personnes dans les rues.

C'est dans ce climat de tension que Hassan II tente de recréer l'union nationale sur son refus d'accepter un véritable référendum au Sahara occidental, alors qu'à Nairobi, devant l'OUA, il avait feint d'accepter une consultation démocratique du peuple sahraoui. La plupart des partis conservateurs ont apporté leur appui à cette volte-face. Pour le parti du progrès et du socialisme, Ali Yata a donné également son soutien en déclarant qu'un référendum « peut bel et bien apparaître comme une formalité superfétatoire ».

L'USFP n'a, jusqu'à présent, fait aucune déclaration sur ce sujet.

En laissant les événements suivre leur cours tragique à Casablanca, Hassan II a gardé intactes ses possibilités d'intervention personnelle. Fort de son succès personnel à l'OUA, il a maintenant les mains libres pour se pencher sur la crise sociale

MAROC: LE ROI A TOUT

Habib Boularès



Etonnant Maroc ! Alors que la blessure sanglante ouverte le samedi 20 juin à Casablanca ne s'est pas encore refermée ; que le Bureau international du travail est saisi d'une plainte contre le gouvernement déposée par l'une des centrales syndicales marocaines ; que le pouvoir et l'opposition se renvoient la responsabilité de l'émeute (voir p. 16 les deux interviews), le roi Hassan II s'en va à Nairobi parachever une de ces mises en scène dont il a le secret (voir p. 21), entouré des représentants de tous les partis politiques, y compris le chef du groupe parlementaire de cette Union socialiste des forces populaires (USFP) qui, à Casablanca, fait le compte de ses militants tués ou arrêtés.

Il faut bien se rendre à l'évidence : s'il y a un consensus national profond et, selon toute probabilité, durable, il existe, au Maroc, autour de la monarchie. Qu'au milieu de l'émeute, personne n'ait touché un portrait du souverain, comme l'attestent Mohamed Selhami, voilà qui en dit long sur les sentiments d'une foule « irresponsable ».

Que l'USFP, qui menaçait de quitter la Chambre des députés, et qui est tenue par le gouvernement pour complice avec la Confédération démocratique du travail (CDT), dans l'affaire du 20 juin, se fasse représenter, à Nairobi, par l'un de ses dirigeants, voilà qui souligne l'ordre des priorités pour les Marocains : le Sahara passe avant les problèmes sociaux.

Les victimes du Samedi noir seraient-elles tombées pour rien ? En tout cas l'épreuve de force entre le pouvoir et la gauche étant prévisible, (voir le reportage de François Soudan p. 18), on aurait pu éviter le drame. La CDT et l'USFP, en dénonçant la provocation, reconnaissent *ipso facto* qu'elles ont donné tête baissée dans un piège. La grève générale était décidée pour le 20 juin ; et un front uni de la classe ouvrière aurait obligé les autorités, avant de réagir, à bien peser les risques.

En décrétant la grève à Casablanca pour le 18 juin, l'UMT (Union marocaine du travail) s'était prêtée apparemment à une opération destinée à désamorcer le mouvement général prévu pour le 20. A partir de ce moment, il paraissait impensable que le pouvoir laissât la partie de

l'opposition qui s'est singularisée par son rejet du mode de gouvernement et prouver sa représentativité sur le terrain.

Dès qu'elle est descendue dans la rue, dans un climat déjà tendu, cette opposition-là ne pouvait pas ne pas se heurter aux forces de l'ordre. Plus encore, une fois le drame consommé, l'USFP s'est trouvée devant un choix cornélien : se solidariser avec les victimes et rompre avec le pouvoir ou envoyer quelqu'un à Nairobi avec le roi pour montrer au monde que, malgré tout, le consensus national est maintenu autour de l'affaire du Sahara.

Le devoir patriotique l'a emporté sur l'inclination du cœur. Politiquement, l'apparition du souverain marocain à la réunion africaine au sommet, entouré des représentants de toutes les formations politiques fut un franc succès pour la monarchie et le Maroc.

Il appartient au roi, maintenant qu'il a les mains libres, de se pencher sur le dossier social dont la gravité n'échappe à personne. Pour un problème moins explosif que la crise sociale actuelle, Hassan II avait décidé au cours de l'été 1980 et à l'approche d'une rentrée universitaire qu'il s'annonçait « chaude » de prendre





Mourir à Casablanca

de notre envoyé spécial
Mohamed Selhami

M

ercredi 24 juin, Hassan II s'adresse à la nation. Le ton est grave. Quatre jours après le Samedi noir (20 juin), le roi part pour Nairobi. Il demande en substance à son « cher peuple » de rester « sage » durant son absence. Cette fois, la situation du Maroc est alarmante. Les gens ne se contentent plus de murmurer leur mécontentement. Ils passent à l'acte...

Casablanca la blanche, où la gaieté fait partie du décor, s'est révoltée. Bilan : 67 morts selon les autorités, dix fois plus selon des estimations vraisemblables. Des milliers de blessés et de personnes arrêtées. La capitale économique du royaume est comme prostrée. Elle enterre ses morts en silence. Ce Samedi noir est né d'un mot d'ordre de grève générale, lancé par la Confédération démocratique du travail (CDT), syndicat proche de l'Union socialiste des forces populaires (USFP). Motif : la hausse vertigineuse des denrées alimentaires de base, décidée le 28 mai.

Jusqu'à 11 heures du matin, tout se déroule dans l'ordre. Le mouvement syndical est largement suivi. Des commerçants ont fermé boutique. Quelques policiers sillonnent les rues de la ville, sans agressivité. Le droit de grève est reconnu au Maroc.

Deux jours auparavant, Casablanca avait vécu sa première grève déclenchée par l'Union marocaine du travail (UMT, réputée proche du gouvernement), à laquelle s'était jointe la CDT. Calme absolu. Le samedi 20 juin, tout change en fin de matinée. Des sirènes déchirent la ville assoupie. Les voitures de police surgissent de partout. Elles se dirigent vers les quartiers périphériques de la ville où des jeunes, surtout, manifestent leur mécontentement. Au centre de la nouvelle médina, un autobus est la proie des flammes. Premier incident qui en a entraîné d'autres.

A proximité du cinéma Kawakib, sur le boulevard El Fida, un autre

LES LES CARTES

lui-même les choses en main. Tout s'est passé cette fois comme si, en laissant les événements suivre leur cours tragique, il avait tenu à garder intactes ses possibilités d'intervention personnelle.

Contrairement à l'affrontement sanglant du 26 janvier 1978 en Tunisie, le massacre de Casablanca ne bloque pas le système politique marocain.

Mais les problèmes demeurent entiers. La misère est réelle. La hausse des prix est insupportable pour une population qui ne peut pas assurer sa subsistance. A moins de le tenir pour plus machiavélique qu'il ne l'est, il faut bien dire que le gouvernement marocain s'est laissé fourvoyer par les technocrates nationaux et internationaux.

Il n'y a pas un pays du Tiers monde où les prix des produits de première nécessité aient été augmentés sans dommage. Quelles que soient les raisons « techniques », un gouvernement a charge d'âmes et doit tenir compte des réactions de ses administrés. Le roi lui-même ne s'est pas engagé dans le conflit socio-économique. Il garde donc toute latitude pour intervenir dans le bon sens. Fort du succès remporté à Nairobi, il peut agir. Vite.



Melloul/Sigma

L'armée dans les rues de Casablanca et Hassan II.

Au milieu de l'émeute, personne n'a touché aux portraits du souverain.

car, appartenant celui-là à l'Office chérifien des phosphates (OCP), brûle. Seize autobus au total, des ambulances et une cinquantaine de voitures seront calcinés, ainsi qu'une vingtaine de banques et autant de grands magasins de commerce, symboles d'une prospérité à laquelle les émeutiers n'accéderont jamais. Les manifestations monstres s'étendent à tous les quartiers pauvres. La police s'empresse de quadriller la partie « chic » de la ville. Afin d'empêcher les manifestants d'y accéder, Casablanca se trouve ainsi coupée en deux.

Le gouverneur, Ahmed Al Fizazi, lâche tous ses mokhazni (forces auxiliaires) dans la mêlée pour épauler les policiers débordés. Les mokhazni, d'ordinaire sans armes, sont exceptionnellement équipés de fusils Mas 36 avec lesquels ils vont faire un massacre. Vers 12 h 30, un Français qui traverse la nouvelle médina en Mercedes pour rejoindre l'autoroute de Rabat, est lapidé par la foule. Les policiers feront désormais usage de leurs fusils-mitrailleurs : des M 16 de fabrication américaine.

Cité Mabrouka, un bureau de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), où se trouvent quelques militants, est investi par la police. Un manifestant tombe à Jamila 5, dans le quartier Sebata. Une fillette de cinq ans meurt, la gorge traversée par une balle. La mort rôde où l'effervescence règne : Boulevard El Fida, Derb Soltane, Garage Allal, Route de Mediouna, Derb Ghallef, Sid el-Bernoussi... Partout, on tire sur la foule dont l'agitation est à son comble. Deux mokhazni sont lapidés à mort. Une dizaine de policiers, grièvement blessés. Les manifestants se servent de pierres, de bâtons et de couteaux. Certains, mains nues, se jettent sur les policiers, poitrine en avant. D'autres s'en vont saccager les magasins.

A L'état-major de crise se réunit

Rabat, au ministère de l'Intérieur, c'est la fièvre. Le ministre Driss Basri, pour qui cette émeute est un peu le « baptême du feu », met sur pied un état-major de crise. Outre le ministre, il y a le

gouverneur Abdeslam Ziadi, le contrôleur général de la police Hassan Sefrioui (qui, lors des émeutes de mars 1965, était commissaire principal à Casablanca), le commissaire divisionnaire M'Hamed Tadlaoui, « patron » des renseignements généraux, les colonels Abbadi et Benkirane, respectivement chef du corps urbain et commandant de la place d'armes...

L Le soir, l'ancienne médina explose

Les manifestations s'amplifient par ailleurs. Vers 14 h, on dresse des barricades sur l'autoroute de Rabat et sur les routes de l'aéroport d'El Jadida et de Mediouna. Des barricades qui sont vite détruites par les forces de l'ordre mais au prix de nombreuses vies humaines. Les émeutiers ne se découragent pas pour autant et tentent d'occuper le siège de l'OCP, l'Ecole d'ingénieurs et les locaux de la télévision. Vers 15 h 30, les quartiers Habous (où se trouve le Palais Royal), Martinet, la place des Quinconces sont noirs de monde. On entend le sifflement des balles et les cris des manifestants. Mais aucun slogan n'a été lancé contre le roi. Tous ses portraits publics sont restés intacts.

L'état-major de crise décide des arrestations massives parmi les adultes mais aussi les enfants (de 8 à 16 ans). La gendarmerie, forte de deux compagnies (500 hommes), appuie la police et les mokhazni. Des commandos de choc de la marine et des GLS (Groupements légers de sécurité), venus de Rabat et munis de leurs automitrailleuses, entrent également en action. Au total, six à sept mille hommes armés font face à plusieurs dizaines de milliers de manifestants.

A partir de 16 heures, des hélicoptères commencent à survoler la ville pour détecter les attroupements. On continue toujours à tirer sur la foule. La centaine de chiens bergers allemands lâchée contre les manifestants finit brûlée ou éventrée.

A 20 heures, l'émeute continue de s'étendre. Car l'ancienne médina, qui célèbre ce jour-là la mort héroïque de l'un des chefs de la Résistance, Mohamed Zerkouni (20 juin 1954), explose à son tour. Fief des plus

(suite p. 18)

D'un Bouabid à l'autre

Propos recueillis par Mohamed Selhami et François Soudan

Il n'ont rien d'autre en commun qu'une curieuse homonymie, une formation analogue (celle d'avocat) et le fait d'avoir appartenu tous deux, un moment, à l'Union nationale des forces populaires (UNFP). Mais Maati Bouabid est Premier ministre et Abderrahim Bouabid chef du principal parti d'opposition.

Autant dire qu'ils n'étaient pas, en ce Samedi noir, du même côté de la barricade. Chacun rejette sur l'autre la responsabilité des émeutes de Casablanca.



Abderrahim Bouabid.

Gauthier Rush



Maâti Bouabid

Le Premier ministre : « Les forces de l'ordre se sont défendues conformément à la loi. »

Premier ministre et ministre de la Justice depuis mars 1979, Me Maâti Bouabid, 53 ans, est l'un des principaux concernés par les émeutes du 20 juin : c'est en effet le gouvernement qu'il dirige et sa hausse des prix que les manifestants ont mis en cause. De plus, Casablanca, où il est populaire, était un peu considérée comme « sa » ville...

Le premier secrétaire de l'USFP : « Les provocateurs doivent être recherchés du côté du gouvernement. »

Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), la principale formation d'opposition, accusée par les autorités d'être responsable des émeutes de Casablanca, Abderrahim Bouabid est un acteur essentiel de la scène politique marocaine. Ce vieux lutteur de 59 ans, avocat et militant, était à Paris lors des « événements ». Il s'explique.

Jeune Afrique : Vous saviez fort bien que, la CDT (Confédération démocratique du travail), qui est proche de votre parti, en déclenchant une grève générale en ce moment rendait l'émeute inévitable.

N'avez-vous pas joué avec le feu ?

Jeune Afrique : Ce Samedi noir était prévisible, pourquoi n'avez-vous pas pris de dispositions pour l'éviter ?

Maâti Bouabid : Nous avons toujours pensé que la grève devait se dérouler dans le calme et dans le cadre institutionnel. Les dispositions prises le 20 juin par les autorités étaient des dispositions normales.

J.A. : Vous avez rendu la Confédération démocratique du travail (CDT) responsable des émeutes et des morts. Pourquoi ?

M.B. : Le mot d'ordre de grève de la CDT n'a été que très partiellement suivi. Les autres centrales syndicales ne s'y sont pas associées. Devant l'échec du mouvement, les responsables de la CDT ont cru devoir recourir à des menaces contre les ouvriers et les petits commerçants. Puis, ils ont lancé leurs hommes de main, qui ont provoqué les manifestations. Celles-ci ont dégénéré. Il est facile d'accuser le gouvernement. Je répondrai que celui-ci, qui est le garant de la sécurité des personnes et de leurs biens, ne saurait en aucune manière être à l'origine de troubles.

J.A. : Avez-vous donné l'ordre de

tirer sur la foule ?

M.B. : Le service d'ordre a été très violemment pris à partie par des manifestants, munis d'armes blanches, de pierres et d'objets contondants. Il a dû se défendre conformément à la loi.

J.A. : Des centaines de personnes dont des dirigeants de la CDT ont été arrêtées. Quel chef d'inculpation va-t-on retenir contre eux ?

M.B. : Ces arrestations aboutiront devant les tribunaux compétents et les inculpés seront jugés selon les lois en vigueur.

J.A. : Et l'Union socialiste des forces populaires (USFP) ? Vous l'avez, également, citée parmi les « fauteurs de troubles »...

M.B. : Les premiers éléments de l'enquête démontrent la grande part de responsabilité qui incombe à la CDT mais aussi à l'USFP dans l'origine des émeutes. Les sanctions administratives ou judiciaires qui pourraient être prises à leur encontre le seront conformément aux lois.

J.A. : Quelles leçons en tirez-vous ?

M.B. : Il est vraiment regrettable que ces émeutes aient éclaté dans un pays où les libertés de réunion, d'association, d'expression et les libertés syndicales sont garanties.

Abderrahim Bouabid : Les provocateurs, c'est du côté de ce gouvernement d'affolement et d'irresponsabilité qu'il faut aller les chercher. L'ordre commence d'abord par la négociation. Or les autorités ont systématiquement refusé de discuter avec la CDT à propos de hausses de prix aberrantes.

J.A. : Etiez-vous capables d'encadrer cette journée de grève ?

A.B. : Bien sûr. Mais à partir du moment où la police a tiré sans sommation, tout est devenu incontrôlable.

J.A. : Survenant à la veille du sommet de l'OUA à Nairobi, les émeutes ont affaibli la position marocaine. N'en êtes-vous pas gêné ?

A.B. : Si cela devait gêner quelqu'un c'est le pouvoir. C'était à lui de faire en sorte que Nairobi soit la priorité.

J.A. : On dit que le roi vous a demandé personnellement de l'accompagner au sommet de l'OUA...

A.B. : Oui, mais j'ai refusé. Parce que je n'ai été informé ni sur les développements de l'affaire du Sahara ni sur les projets du pouvoir. Le comité de sécurité nationale qui est censé en traiter et dont l'USFP est membre n'a pas

été convoqué depuis des mois. Quant au fameux plan de paix du roi, j'en ignore tout (1).

J.A. : Accepteriez-vous, cette fois-ci, de discuter avec Hassan II, comme vous l'aviez fait après les émeutes de mars 1965 ?

A.B. : Je n'en sais rien, si la question se pose, j'en discuterai avec mes camarades.

J.A. : Que demandez-vous : Un changement de gouvernement ?

A.B. : Immédiatement, nous exigeons la libération des militants emprisonnés, l'annulation des hausses de prix, le rétablissement des libertés, sans oublier l'indemnisation des familles des victimes de la répression. Pour le reste, changer d'hommes ne suffit pas. Il faut changer d'orientation.

J.A. : Vous voulez donc participer au pouvoir.

A.B. : Peut-être, mais nous avons nos conditions. Nous voulons certaines garanties.

J.A. : Lesquelles ?

A.B. : Nous les formulerons le moment venu. Vous voyez : nous sommes une opposition sage.

(1) NDLR : Néanmoins, Abdelwahed Radi, président du groupe USFP à la Chambre des représentants, a accompagné Hassan II à Nairobi.

→ virulents contestataires, elle a toujours été la « bête noire » des autorités.

L'état-major de crise dispose de deux mille soldats environ qui arrivent de Rabat, Berrechid, Ben Slimane, Khouribga, Safi et même de Taza, distante d'un millier de kilomètres. Les blindés lourds font leur apparition dans la ville. Le déploiement de forces est impressionnant.

Résultat : les manifestations se dispersent. Plus les patrouilles se multiplient, plus les portes des maisons se ferment. L'armée procède au ramassage des morts qu'on transporte à la morgue, gardée comme une forteresse. Les blessés sont conduits dans les hôpitaux de Sid Sofi et Averroes.

Les personnes arrêtées, qui auraient été jusqu'à sept mille, sont

parquées dans les prisons mais aussi dans l'enclos de la foire de Casablanca (où l'on met les enfants), la caserne d'Ain Harrouda (à 17 kilomètres de la ville) et les entrepôts frigorifiques de l'Office de commercialisation et d'exportation (OCE) à 30 kilomètres de Casablanca. Il a fallu auparavant en démenager les tonnes de pommes de terre...

Les leaders syndicaux arrêtés, dont le secrétaire général de la CDT, M. Ahmed Amaoui, sont gardés au secret. Les « bavures » se multiplient : huit détenus meurent asphyxiés, dans les cellules pleines à craquer d'une prison du centre de la ville. C'est dans l'enceinte de la foire que les victimes sont les plus nombreuses. La nourriture et les soins sont insuffisants. Mais, pour les enfants de 8 à 14 ans, terrorisés par la menace des coups et la

présence des baïonnettes, le traumatisme psychologique risque d'être le plus grave.

L La population est en état de choc

Le lendemain, dimanche 21 juin, l'ordre est rétabli. La population en état de choc regarde les forces de police enlever les carcasses calcinées et démanteler les dernières barricades. Lundi, le travail reprend normalement et les épreuves du baccalauréat se déroulent dans le calme. Le gouverneur de Casablanca déclare trois jours plus tard devant la presse internationale : « Après le discours du roi, j'ai dormi comme un enfant. »

V C'était écrit....

de notre envoyé spécial François Soudan

Vous vous rendez compte : nous ne savions pas ! On n'a même pas daigné nous consulter, et pourtant nous sommes au gouvernement tout de même ! » Verre de whisky-glaçons à la main, deux ministres membres du parti de l'Istiqlal commentent dans les salons d'un restaurant du bord de mer, à quelques kilomètres de Rabat, les récentes décisions de hausse des produits alimentaires de base.

Soleil timide encore en ce 1^{er} juin. Il y a quatre jours, un communiqué anonyme de l'agence officielle de presse MAP a annoncé la dramatique litanie des augmentations : beurre, lait, huile, sucre, farine, 50 %, 60 %, parfois 90 % de hausse. A quelques mètres de là, stratégiquement placé à portée de main d'un buffet encombré de plats, un député indépendant — parti de gouvernement, tout comme l'Istiqlal — gesticule : « Je suis élu du bled, moi. Qu'est-ce que je vais leur dire à mes gens ? On pourrait au moins me donner des arguments pour que je puisse me défendre... »

Rabat, le soir du même jour. Engoncé dans le canapé de sa villa de Rabat, l'un des principaux leaders socialistes, membre du bureau politique de l'USFP, exprime son indignation

devant une théière, encore fumante. Le peuple est à bout. C'est insupportable. D'ailleurs, les villes bougent déjà. On a lapidé une banque à Tétouan. Des policiers ont chargé à Meknès.

« C'est vous qui avez déclenché ces manifestations ? Lui, presque offusqué : « Non, non, nous n'y sommes pour rien, je vous assure. » Les partis de gauche se targuent en général d'être à l'origine des mouvements populaires, même et surtout lorsqu'ils n'y sont pour rien. Moi, toujours naïf : « Et le roi, chacun sait que c'est lui qui prend les décisions. Vous ne le critiquez jamais. Paradoxal, non ? » (sourire). « Question de tactique, peut-être... »

T Rien n'a été expliqué, justifié

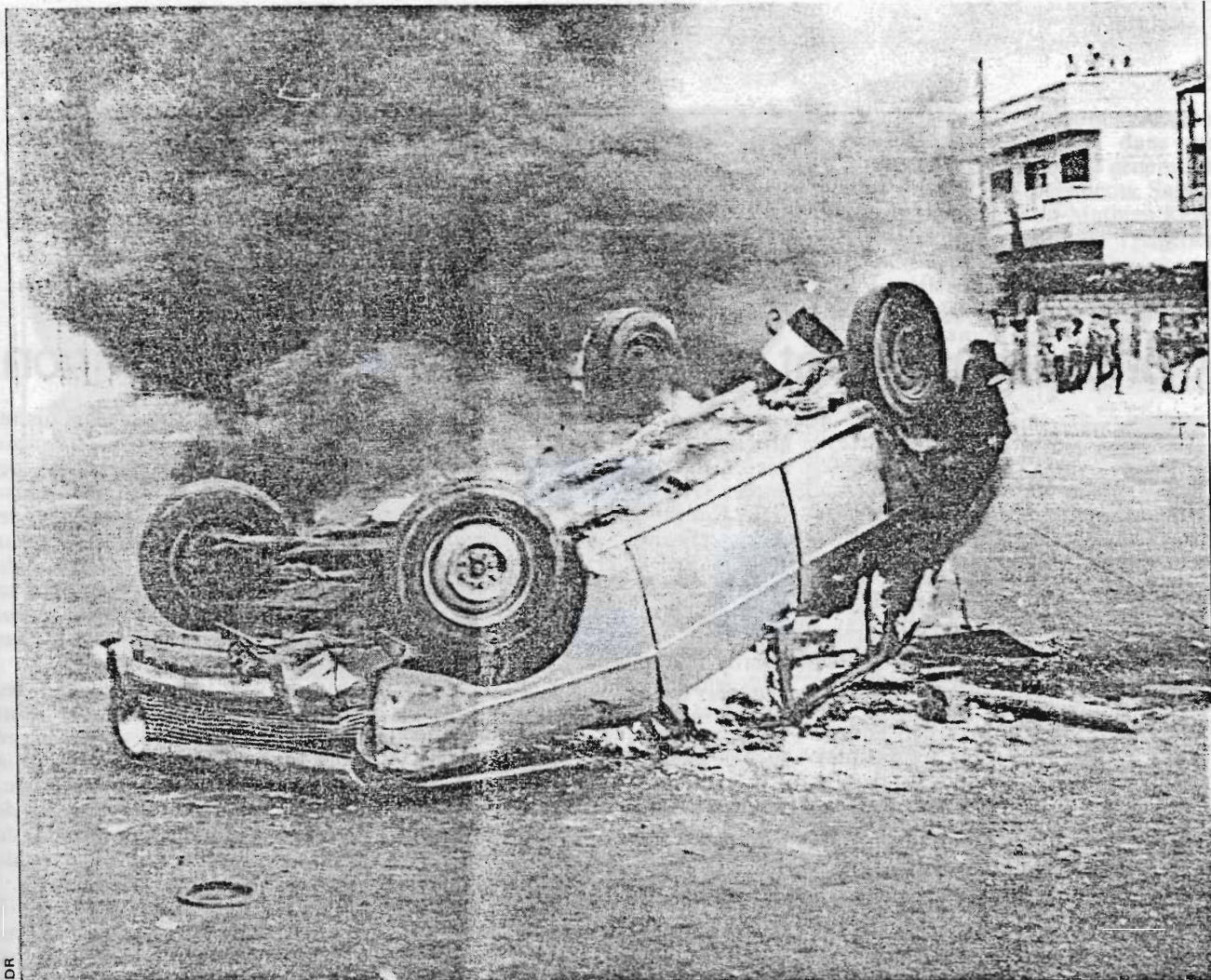
actique, on ne connaît pas ce mot, dans les ruelles de la médina, grouillantes de marchands. Ici, on mangeait mal déjà. Si les prix ne baissent pas, on ne mangera plus du tout. Quelques mendiants en haillons errent derrière le mur brun

(appelé ici « mur de la honte ») qui cache pudiquement les océans de bidonvilles, à Rabat comme à Casablanca.

Dans le bled, c'est pire. Les violentes disparités sociales de la ville deviennent provocations involontaires. Exemple, parmi d'autres : Sidi Kacem, bourg poussiéreux du Gharb. Une nuit fraîche de début juin, un gros bourgeois de la campagne fête son mariage à l'abri des hauts murs — encore des murs — avec orchestres, danseuses, whisky. Filmé par un circuit intérieur de télévision, le spectacle était retransmis sur grand écran à l'extérieur, pour les paysans et le petit peuple...

Inévitable, dans ce contexte, que la décision de hausse des prix, prise le 28 mai, déclenche l'émeute. D'autant que toute l'attitude gouvernementale dans cette affaire traduit, au mieux une profonde méconnaissance des réalités populaires, au pire un certain mépris.

Le communiqué non signé de la MAP, l'intervention, vendredi 5 juin, du fringant ministre des Finances Abdelkamel Reraye à la télévision — discours « chiffré » de technocrate, incompréhensible pour la majorité — la décision, deux jours plus tard, « après évaluation objec-



Samedi 20 juin, en fin de matinée, tout bascule. Seize autobus, des ambulances et une cinquantaine de voitures brûlés.

tive des différents aspects du problème » (sic) de réduire les augmentations de 50 %. Rien n'a été expliqué, justifié. Y compris dans la presse du pouvoir qui affichait en première page, ces jours-là, photos et résultats du concours hippique international de Rabat...

Pourtant, des manifestations sporadiques, préludes au Samedi noir de Casablanca, avaient éclaté, déjà, dans les principales villes. Certains ministres — les Istiqlaliens notamment — ont-ils été tenus à l'écart des décisions du 28 mai ou se sont-ils tus, au cours du conseil, tout simplement et comme souvent ? Difficile à dire. Féroce, le premier secrétaire de l'USEFP, Abderrahim Bouabid, commente : « Ou bien ils étaient au courant et ils mentent. Ou ils ne l'étaient pas et ils n'ont plus qu'à démissionner. »

L'« affaire » de la hausse des prix aura donc, aussi, servi de révélateur des tensions et distorsions qui agitent gouvernement et Parlement. Le spectacle — mi-théâtre, mi-arène — qu'offre ce dernier explique d'ailleurs certaines réactions de rejet, particulièrement sensibles chez les

jeunes chômeurs, ces « munitions » du 20 juin. Un rejet dangereux, une tentation fascisante qui englobe dans sa violence toute la classe politique, y compris une opposition dont la présence au sein de l'assemblée apporte inévitablement une caution au « processus démocratique » en cours. « Comment voulez-vous que l'on croie en ce Parlement ; même les députés le contestent », confie un jeune, rencontré dans un café de Rabat. Qui, à voix basse, appelle une tourmente à ses yeux salubre, ignorant sans doute ce qu'il y a de prometteur et de fécond dans l'expérience institutionnelle du royaume.

E Un signe avant-coureur de l'orage ?

Étrange néanmoins, cette démocratie marocaine... Il faudrait, pour la qualifier, parodier ce slogan publicitaire connu : elle a la couleur de la démocratie, le goût de la démocratie, mais ça n'est pas de la

démocratie. « L'affaire des prix », le fait que le gouvernement n'ait même pas tenté de justifier devant le peuple les mesures de hausse malgré la profondeur du mécontentement et la prévisibilité des réactions violentes, l'incapacité des partis d'opposition à prendre en charge ce mécontentement, tout cela indique en tout cas que cette démocratie est encore, très largement, une espérance.

Espérance fragile. A parler aussi bien avec l'homme de la rue qu'avec les dignitaires de la classe politique, on est frappé par leur conscience, teintée de chauvinisme, de vivre dans un pays qui, tant bien que mal, a échappé à la grisaille des tyrannies sévissant en Afrique et dans le monde arabe.

Comment dès lors interpréter le Samedi noir de Casablanca : « nuage dans un ciel serein » ou signe avant-coureur de l'orage ? Hassan II a peut-être répondu pour sa part lorsqu'il déclarait le 1^{er} juin 1981 à Rabat : « Le jour où l'on oubliera que le Marocain est un homme fier, un homme digne, ce jour-là, je pense que la monarchie marocaine périlitera. »

« Nous avons laissé les bidonvilles croître
à un rythme énorme, nous sommes responsables »

déclare le roi Hassan II

De notre correspondant

Rabat. — Le roi Hassan II s'est adressé, mercredi 8 juillet, à son peuple à l'occasion de la Fête de la jeunesse, qui coïncide avec son cinquante-deuxième anniversaire. Lors de cette allocution, prononcée en arabe dialectal, le souverain a insisté sur l'importance qu'il convenait d'accorder aux événements du 20 juin, à Casablanca. Selon le roi, cette importance a été exagérée, ces événements n'ont pas été aussi graves qu'on l'a dit, surtout à l'étranger (le souverain a cité à ce sujet la presse anglaise). Invitant les Marocains à ne pas rester traumatisés par de tels événements ni à en tirer un pessimisme durable, Hassan II a surtout insisté sur la victoire remportée par le Maroc à la conférence de l'O.U.A., à Nairobi, à la suite de l'initiative royale consistant à accepter un « référendum contrôlé » dans les provinces contestées du Sahara occidental.

Rappelant tout d'abord que le Maroc avait choisi le système politique de la monarchie constitutionnelle, le roi a analysé la philosophie de la Constitution qui prévoit aussi bien les droits des gouvernants que ceux des gouvernés et l'égalité absolue dans les droits. Parmi ces droits — a-t-il poursuivi — figure outre la liberté de réunion et d'expression, et la formation de syndicats et de partis politiques, le droit de grève.

Le souverain s'est interrogé alors sur la signification de ce droit et, implicitement, sur le sens de la dernière grève générale de vingt-quatre heures du 20 juin qui a dégénéré en émeutes à Casablanca. Une grève peut-elle toucher tous les secteurs d'activité — s'est-il demandé. Pour lui, la grève, c'est, avant tout l'ouverture d'un dialogue entre l'Etat et les grévistes, et elle doit se préparer par des négociations préalables avec les autorités. Cependant, le droit de grève reste incontestable au Maroc, a-t-il encore affirmé.

A la conférence de Nairobi, a-t-il indiqué, on lui avait posé la question des événements de Casablanca, et sa réponse avait été « simple et franche » : « Nous sommes un pays qui décolle, qui connaît un essor économique, il est normal que des fonctionnaires, des travailleurs, arrêtent de tra-

vailler... Mais que penser d'une grève qui fait soixante-sept morts ? », se demanda le roi en citant le chiffre officiel. Ici Hassan II a fait observer qu'il n'avait pas voulu parler comme ceux qui ont osé dire du mal de leur pays en étant à l'étranger (allusion sans doute aux déclarations de porte-parole ou de personnalités socialistes marocaines à Paris).

A propos de la conférence de l'O.U.A., le roi a rappelé que c'est à la suite de conseils venus d'amis qui avaient « reconnu notre droit » et qui demandaient au Maroc « de faire un pas » qu'il avait pris son initiative. Il a rappelé que la position prise à Nairobi par le Maroc avait été saluée par l'ensemble des pays africains à l'exception de six d'entre eux.

« L'année de la campagne »

Revenant aux événements de Casablanca, il a affirmé qu'ils n'avaient pas ébranlé dans la mesure où les quartiers où avaient eu lieu les événements n'étaient pas les quartiers véritablement casablancais mais des endroits où la dignité musulmane ne permettait plus de laisser les gens habiter. « Nous avons laissé les bidonvilles croître à un rythme énorme — a encore reconnu le souverain — nous sommes responsables. Ce sont les habitants de la campagne qui l'ont quittée faute d'emplois faute d'écoles. »

« Après vingt-cinq ans d'indépendance du Maroc, il existe un grand déséquilibre — a encore déclaré le roi Hassan II. Nous n'avons pensé qu'aux villes, nous avons oublié les campagnes, alors que ce sont elles qui nourrissent les villes. Les campagnes, c'est en quelque sorte, notre mère. Il faut s'en occuper, relayer le défilé. »

Le roi a alors demandé à son peuple de faire de cette année 1981 « l'année de la campagne » et de réfléchir à l'urgence de concevoir de nouveaux plans d'habitat et d'urbanisme. « Il faut arrêter, a-t-il dit, l'expansion anarchique des villes qui se traduit par la diminution de la terre arable et retenir les gens chez eux. »

« Dans ces conditions, s'est écrit le roi en faisant encore référence aux événements de Casablanca c'est à ces problèmes qu'il faut penser. » « Les deux mille vauriens ne me font pas peur, pas plus que dix mille, pas plus que cinq cent mille. Le meilleur cadeau que vous pourriez me faire pour mon anniversaire serait de convaincre quelqu'un en partant pour la ville de rester à la campagne, il faut que les autorités soient plus diligentes à cet égard. Qu'on me donne trois mois pour mettre sur pied un tel plan nouveau », a-t-il conclu.

ROLAND DELCOUR.

Le continent 9/7/81

Maroc

Lourdes peines requises contre les manifestants du 20 juin

Rabat. — Des condamnations atteignant parfois dix ans d'emprisonnement ont été prononcées, mardi 7 juillet, par le tribunal de grande instance de Casablanca contre plusieurs jeunes gens impliqués dans les affrontements sanglants du 20 juin dernier (*Le Continent* des 23 et 24 juin) à la suite de la grève générale contre la vie chère.

De source proche du tribunal, on précise qu'aucun responsable de la Confédération démocratique du travail (CDT, qui est à l'origine de la grève générale) ou de l'Union socialiste des forces populaires (USFP, mouvement d'opposition, accusé par les autorités d'être l'instigateur des manifestations) ne figure parmi les condamnés.

Les inculpés, pour la plupart des lycéens ou des chômeurs, comparaissent devant leurs juges par groupes de quarante ou cinquante dans des salles différentes, où les débats se déroulent simultanément en séance publique.

L'Union socialiste des forces populaires, pour sa part, s'est élevée à plusieurs reprises contre la « célérité » avec laquelle les débats sont, selon elle, menés durant ces procès, ainsi que contre « la violation des droits les plus élémentaires de la défense ».

Des procès similaires à ceux de Casablanca se déroulent depuis plusieurs jours dans dix-huit autres villes du pays. Par ailleurs, on apprend, de source généralement bien informée, qu'un groupe de cent soixante-quinze prévenus, parmi lesquels quarante-trois responsables de l'USFP et de la CDT, sera déféré le 13 juillet prochain devant la chambre criminelle de Rabat.

Le monde
du 10-7-81

Maroc : le roi
critique sévèrement
les auteurs
des violences
du 20 juin

Dans un discours à la nation à l'occasion de la fête de la Jeunesse - commémorée le 9 juillet -, le roi Hassan II a sévèrement critiqué les auteurs des violences du 20 juin. Ce sont des « fripons », a-t-il déclaré.

Le Continent
12-7-81

Maroc

Hassan II dénonce les « brigands » auteurs des violences du 20 juin

Rabat. - Le roi Hassan II a sévèrement critiqué, mercredi soir 8 juillet, les auteurs des violences qui se sont produites, le 20 juin dernier, dans le pays, notamment à Casablanca, à la suite du mot d'ordre de grève générale lancé par la Confédération démocratique du travail (CDT, progressiste) pour protester contre la vie chère.

Dans un discours à la nation, à l'occasion de la fête de la Jeunesse, qui a été célébrée le jeudi 9 juillet, le souverain marocain a également regretté que le peuple marocain « n'ait pas été à la hauteur » des événements, qu'il a attribués aux « agissements de quelques fripons ».

La presse étrangère a été également critiquée par le souverain pour avoir donné « une ampleur démesurée » aux incidents de Casablanca, qui étaient pourtant loin d'atteindre, selon lui, le degré de gravité de ce qui vient de se passer à Liverpool.

« Que l'on sache bien, a dit le roi, que les quelque deux mille brigands (ayant manifesté à Casablanca) ne me font pas peur. Je ne craindrais pas même cinq cents mille fripons (...) autrement, je ne serais pas digne de diriger les affaires de ce pays. » Le roi Hassan II a aussi estimé que les responsables de la CDT ont abusé du droit de grève prévu par la Constitution.

La principale cause de ces événements est, selon lui, l'exode rural vers les grandes villes. Il a affirmé, à cet égard, que les personnes qui se sont livrées au pillage et aux actes de vandalisme à Casablanca n'étaient pas originaires de cette ville. Il a également dénoncé la création de bidonvilles autour des centres urbains et regretté que l'Etat n'ait pas accordé tout l'intérêt que mérite le problème de l'exode rural, créateur du chômage urbain.

Le roi a invité son gouvernement à œuvrer dès à présent pour combattre cet exode et pour créer dans les campagnes de petites localités de trente à cinquante mille habitants où tous les moyens assurant une vie digne doivent être prévus.

Au cours de son discours, qui a été radiotélévisé, le souverain marocain a également évoqué la « belle victoire » remportée, selon lui, par le Maroc durant le dernier sommet africain de Nairobi, devant lequel il a proposé l'organisation d'un « référendum contrôlé » au Sahara occidental.

« Dieu, a-t-il dit, a accordé au Maroc une victoire historique susceptible de nous faire oublier les événements de Casablanca et de nous permettre de voir l'avenir avec optimisme. »

Pour leur part, les avocats de la défense et des sources proches de l'opposition marocaine ont rap-

porté, le 8 juillet, que plusieurs centaines de personnes, dont de nombreux adolescents, ont été condamnées à des peines de cinq à dix ans de prison pour avoir participé aux émeutes de Casablanca.

Dans une conférence de presse, le 2 juillet, le roi Hassan II avait indiqué que deux milliers de personnes allaient être jugées pour participation à ces émeutes.

De même source, on indiquait que le procès de quinze militants de la CDT s'est également ouvert, le 8 juillet, mais a été suspendu pour complément d'enquête.

De source syndicale, on précise que quatre militants de la CDT ont déjà été condamnés à dix-huit mois de prison à Seffrou, dans le centre du pays. Des peines d'un an de prison ont été infligées à deux autres, et un étudiant a été condamné à deux mois de prison. (AFP-Reuter)

LA PRISON DE KENITRA

VUE DE L'INTERIEUR

Pierre Jacquemort, du service d'éducation permanente de l'Université Paris IX Dauphine a rencontré deux des 114 prisonniers politiques de cette prison.

Construite sous le Protectorat français, la prison centrale de Kénitra dans une zone périphérique calme de Kénitra, au bord de l'Oued Sebou. A droite de la grille d'entrée, des femmes sont assises à l'ombre des bancs en ciment. A leurs pieds, des sacs de nourriture : des tomates, des oranges, des galettes de pain, des conserves de confitures. De petits taxis beiges amènent des jeunes gens. Tout le monde semble se connaître.

Nous sommes venus rendre visite à Mustapha Tamsamani, condamné à 30 ans de détention, et à Sion Assidon, condamné à 15 ans en 1973, et à 3 années supplémentaires depuis sa tentative d'évasion en 1979. Sion est le frère d'une amie marocaine vivant en France. Les visites commencent officiellement à 15h. Le pouvoir des gardiens : faire attendre les familles, négocier l'entrée des parents éloignés, prélever une dîme sur les provisions apportées par les visiteurs. Nonchalamment, le gardien nous fait signe de nous présenter avec nos passeports. Ils nous explique : « Vous savez avec les prisonniers « policiers » (politiques), il faut se méfier ».

Une lourde porte blindée s'entrouve tentative d'évasion en 1979. Sion est le frère d'une amie marocaine vivant en France. Les visites commencent officiellement à 15h. Le pouvoir des gardiens : faire attendre les familles, négocier l'entrée des parents éloignés, prélever une dîme sur les provisions apportées par les visiteurs. Nonchalamment, le gardien nous fait signe de nous présenter avec nos passeports. Ils nous explique : « Vous savez avec les prisonniers « policiers » (politiques), il faut se méfier ».

Une lourde porte blindée s'entrouve et se referme au fur et à mesure des passages. Après avoir traversé deux cours, nous entrons dans un long couloir étroit, gris, au murs écaillés, où sont entassés 80 personnes et une dizaine de gardiens, l'air hébété mais pas malveillant. Des peaux de mouton ont été posées au sol. Par petits groupes, les mères, les sœurs, les frères, quelques enfants entourent les détenus que l'on reconnaît à leur costume blanc rayé de noir. Tous portent une chemise de couleur, cadeau de la famille. Ce droit à la différenciation vestimentaire est l'un des acquis de la lutte des prisonniers politiques.

On se serre près de Mustapha qui nous accueille d'un franc sourire, nous embrasse, nous tient les mains. Partout, on se touche les mains, les bras, le visage ; le contact physique est indispensable, tant il y a de choses à se dire en un temps si court. Je cherche Sion des yeux. Une porte de fer est en face de moi. Régulièrement des coups frappés de l'intérieur appellent un gardien qui laisse passer un détenu. Sion arrive enfin, grand, beau, sec, barbu, le rire à l'œil. Je l'embrasse, retenant mal mes larmes. Bientôt, à ma demande, Serfaty et Abdellatif Derkaoui nous rejoindront.

Ils sont 114 prisonniers politiques, dont deux femmes, une Marocaine et une Saharouie. Tous militants d'extrême gauche, arrêtés soit pour distribution de tracts, soit pour détention de matériel de propagande (machine à écrire, ronéo), soit encore pour appartenance à des groupes

politiques interdits. Procès de 1973, de 1974, de 1977...

Ce qui frappe le plus, c'est la pudeur des propos. Lorsque l'on interroge l'un des détenus sur les conditions de son arrestation, la torture, les premiers mois de détention pendant lesquels sa famille resta sans nouvelles, sur les transferts de prison, il répond qu'un autre camarade a connu un sort plus atroce. Le sort des prisonniers de droit commun - ils sont 1500, dans une autre aile de cette immense prison - est certainement plus pénible, estiment-ils.

Tous ont fait la grève de la faim de novembre 1977 : 35 jours, 41 jours, 45 jours pour certains. Une femme et un homme en sont morts. Pour le droit de réunion, le droit de visites, le droit de lecture. Ils sont encore admiratifs devant ce qu'ils appellent l'« exploit » des catholiques Irlandais qui ont tenu une soixantaine de jours. « Mais nous, tout le monde nous ignore en Europe. Il y a un an, lorsque certains de nos camarades furent libérés (90 environ), le correspondant du « Monde » a même écrit qu'il n'y aurait désormais plus de prisonniers politiques au Maroc. Nos familles ont dû intervenir pour obtenir un rectificatif ». Après la longue grève de la faim de 1977, les

réunion, le droit de visites, le droit de lecture. Ils sont encore admiratifs devant ce qu'ils appellent l'« exploit » des catholiques Irlandais qui ont tenu une soixantaine de jours. « Mais nous, tout le monde nous ignore en Europe. Il y a un an, lorsque certains de nos camarades furent libérés (90 environ), le correspondant du « Monde » a même écrit qu'il n'y aurait désormais plus de prisonniers politiques au Maroc. Nos familles ont dû intervenir pour obtenir un rectificatif ». Après la longue grève de la faim de 1977, les détenus furent dispersés aux quatre coins du pays, mais là encore la lutte permit leur regroupement dans la Centrale de Kénitra.

Abraham Serfaty est un personnage quasi-léendaire. A son procès, il a proclamé son soutien au Front Polisario pour la libération du Sahara occidental. Serfaty, c'est l'homme dont le régime dit qu'il est mieux en prison, car sinon dehors il se ferait lyncher par la foule pour ses positions sur le Sahara. Il est condamné à perpétuité plus 2 ans. Lors de son procès, l'un des coaccusés a crié au mensonge lors du réquisitoire, alors qu'il leur était interdit de prendre la parole. Le Président du tribunal, blanc de rage, a hurlé : « que celui qui a parlé, s'il est courageux, se lève » Et tous, comme un seul homme, se sont levés et ont crié « fasciste ! ». 2 ans de plus pour tous.

Très grand, Serfaty a une gueule d'intellectuel ouvrier sous une casquette de toile. Je m'inquiète de sa santé. Il a les bras bandés : rhumatisme dû à l'humidité des cachots. Il parle, de ce puits profond de quatre mètres où il restera enfermé 14 mois, les mains enchaînées et les yeux bandés, jour et nuit. On lui lavait le bandeau quand les poux avaient fait disparaître la toile. Les mouches qui descendaient par la lucarne vers le fond du cachot ne pouvaient plus remonter faute d'oxygène. Quand il est sorti de cet enfer, raconte-t-il en riant, tous ses camarades parlaient de Khomeiny et lui ne savait même pas qui était cet ayatollah là. Mais c'est peu de chose lorsqu'il pense à un autre détenu qui restera plus



de 3 ans dans ce trou. Devenu fou, il organisait des réunions avec les rats, des procès, avec interrogatoires, réquisitoires et flagellations. D'autres encore sont morts.

Tous ont gardé des séquelles de la torture et des grèves de la faim : vertiges, perte de la vue, bronchite chronique, déboîtement des articulations, ulcère... Chacun dispose depuis juillet 1980, d'une cellule de deux mètres sur un mètre cinquante, la place du lit d'un WC. Ils y restent enfermés de 17h30 à 8h du matin. « *A présent ça va* », nous dit Sion que rien ne semble pouvoir ébranler. Il se relève de sa position accroupie pour remettre en place son tibia qui se décroche se son genou droit. Il a beaucoup de travail : mathématicien, il vient de réussir sa maîtrise d'économie et prépare un doctorat. Avec le temps et grâce aux familles, les prisonniers ont pu constituer une bibliothèque collective de 1000 volumes. Deux journaux manuscrits circulent dans la prison : - une bande dessinée satirique et un journal politico-théorique avec courrier des lecteurs. La vie intellectuelle est intense. Je distribue des cigarettes. Un

verre de thé à la menthe circule. Des enfants passent de bras en bras. Au fond du couloir, un couple enlacé. Elle, c'est Rabea Ftouh, enlevée à 17 ans à la sortie de son lycée ; la police avait trouvé deux tracts dans l'établissement. Belle, une enfant encore, elle vient de terminer sa peine de 5 ans. Lui, c'est Mohamed Srif. Ils se sont mariés en prison.

Un gardien frappe des mains. Il est

17h15. Sans se presser, les groupes se lèvent, s'étreignent, s'embrassent encore. Maladroit, je dis aux uns et aux autres « *à très bientôt, dehors* ». Tous me disent de saluer en France les amis du Comité de lutte contre la répression au Maroc et d'Amnesty. Nous sortons, un peu hagards, aveuglés par le soleil. Nous reprenons nos passeports sur une table, sous le portrait du roi en grand uniforme.



Ces dessins sont de « Rahal », prisonnier politique marocain qui a réussi à les faire sortir un par un, pour constituer tout un album : « Dans les entrailles de ma patrie ». Comité de lutte contre la répression au Maroc, 14 rue de Nanteuil 75015 Paris.

Liberation
10 - 7 - 81



637 morts, 2000 inculpés, et plus de 8000 arrestations

Ces chiffres ont été donnés par les deux envoyés de la Ligue des Droits de l'Homme à Casablanca.

L'ampleur de la répression qui a précédé, accompagné et suivi la grève et les émeutes du 20 juin au Maroc donne envie de vomir et surtout de ne pas relâcher l'attention sous prétexte que c'est l'été. Le Premier ministre français, Pierre Mauroy, a dit avant-hier que « *La France ne sera pas sourde aux cris des hommes baillonnés* », mais si le Parti socialiste jusqu'à présent, a fait un communiqué dès le 24 juin, pas un mot du gouvernement sur les événements au Maroc... Peut-être s'agit-il d'un pays trop « ami » ?

Maître Jean-Pierre Mignard, avocat à la cour d'appel de Paris, mandaté par la Fédération internationale des Droits de l'Homme pour enquêter au Maroc du 1er au 5 juillet derniers, a pourtant confirmé hier, dans une conférence de presse, ce que nous avons dénoncé dans ce journal depuis le 23 juin. Se basant sur des chiffres fournis par la morgue et les centres de secours des pompiers de Casablanca, il a déclaré que 637 manifestants non-armés avaient été tués à la mitraillette ou au fusil, que d'autres personnes étaient mortes durant leur détention et même en plein tribunal. Il a estimé qu'il ne s'était pas agi de « bavures » de la part des forces de l'ordre débordées, mais qu'il y avait eu « ordre de

tirer ». Il a souligné qu'un très grand nombre d'enfants font partie des victimes et y a vu une « *volonté de tuer le peuple pauvre de demain*. » Jean-Pierre Mignard, qui a la certitude que « *de pareilles manifestations, suivies de pareils massacres peuvent se reproduire* » dans un proche avenir, en a tiré la conclusion que « *c'est de notre devoir de nous ingérer dans les affaires intérieures du Maroc*. » Il a proposé la constitution d'une *Commission internationale d'enquête* et, en France, d'un *Comité de solidarité*.

Outre les morts, six à huit mille manifestants ont été arrêtés selon l'avocat (deux mille selon le roi Hassan II). Deux mille d'entre eux ont été ou vont être déférés en justice, dans des conditions hallucinantes : les juges assesseurs sont désignés par le Procureur général et non pas, comme prévu, par l'assemblée générale des magistrats ; les policiers qui ont signé les procès-verbaux étant absents, aucune discussion n'est possible ; les avocats n'ont pas accès à la procédure. Jean-Pierre Mignard a évoqué ces détenus qui sont présentés au tribunal « *affolés, hagards, livides et sales*. » Des audiences spéciales ont été organisées pour les détenus blessés qui semblent tout juste sortie de l'hôpital et ne peuvent pas encore se lever. Si

les audiences sont redevenues « publiques » (dans la mesure où les salles permettent de faire entrer d'autres personnes que les détenus et leurs avocats), les peines sont souvent prononcées aux heures de fermeture administrative. A Larache, on a condamné à six mois de prison pour simple distribution de tracts et à Casablanca à dix ans de réclusion criminelle suivis de dix ans de relégation pour vol d'une bouteille de lait le jour de la grève.

Jean-Pierre Mignard a enfin souligné que des 162 membres de la CDT (Confédération démocratique du travail, organisatrice de la grève du 20 juin), nombre d'entre eux ont été arrêtés préventivement dès le 19 juin. On reste depuis sans nouvelles du secrétaire général du syndicat, M. Amaoui. Quant à Maître Abderrahman Benamer, ancien Bâtonnier de Rabat et responsable de l'USFP (Union socialiste des forces populaires), dépeint comme « *un homme de cinquante ans, tout à fait calme et pacifique* », il est inculpé de « *provocation à rébellion, destruction de bâtiments, pillage, entrave à la circulation, participation à manifestation non-autorisée, coups et blessures* »... Il doit être jugé à Rabat, lundi prochain, avec 81 autres personnes.

Christian MARTIN

Au terme d'une enquête au Maroc **Un avocat fait état de 637 morts et plus de 6 000 arrestations**

Rabat dément formellement

L'avocat français Jean-Pierre Mignard, de retour du Maroc où il avait été mandaté par la Fédération internationale des droits de l'homme et le Mouvement des juristes catholiques, a lancé, le 9 juillet, un appel pour la création d'une commission d'enquête internationale sur les événements de Casablanca et leurs victimes.

M^e Mignard a précisé dans une conférence de presse tenue à Paris qu'il a l'intention de contacter, à ce sujet, les organismes internationaux tels que celui chargé de la protection de l'enfance et la Commission des droits de l'homme de l'ONU.

Concernant le bilan des victimes, M^e Mignard a rappelé que le chiffre officiel des morts était de soixante-six, mais que, « selon les chiffres de la morgue et des centres de secours des pompiers, il s'élevait à six cent trente-sept, dont un grand nombre d'enfants ». « La

plupart des victimes ont été tuées par balles », a-t-il ajouté.

Selon M^e Mignard, cent soixante-deux militants de l'Union socialiste des forces populaires (USFP, opposition socialiste) et de la Confédération démocratique du travail (CDT, centrale proche de l'USFP) ont été arrêtés, ainsi que six à huit mille manifestants. Deux mille doivent être déférés devant les tribunaux.

Le gouvernement marocain a rejeté, le 11 juillet, les déclarations de M^e Mignard. Dans un communiqué publié à Rabat, le ministre marocain de la Santé « dément formellement » les propos de l'avocat français, qui sont qualifiés d'« allégations tendancieuses relevant de la plus haute fantaisie ». Le ministre marocain de la Justice a lui aussi réagi vivement contre les déclarations de M^e Mignard, en précisant que, « contrairement aux allégations de ce mandataire, le nombre des personnes arrêtées n'a

pas dépassé deux mille, dont neuf cent trente ont été libérées par le ministère public dès qu'il s'est avéré qu'il n'existait pas de charges suffisantes contre eux ». Le ministre de la Justice a indiqué également que les droits de la défense sont « scrupuleusement observés ».

Procès de N. Amaoui

Par ailleurs, les milieux de la CDT indiquent que le secrétaire général de la CDT, M. Noubir Amaoui, et quatorze autres responsables et militants de ce syndicat ont été déférés le 11 juillet devant le tribunal de première instance de Casablanca à la suite des émeutes du 20 juin.

On indique de même source que le vice-président de l'Union nationale des étudiants marocains, M. Yahia Bou Abdaoui, a été condamné, le 10 juillet, avec deux autres personnes, à trois mois de prison.

Le Continent
13 / 7 / 81

Menaces sur le mouvement syndical

Plusieurs dirigeants de la CDT traduits devant le tribunal de Casablanca

En précipitant le procès des dirigeants de la Confédération démocratique du travail, Hassan II confirme qu'il veut porter un coup décisif à cette centrale syndicale qui a pris l'initiative de la grève générale du 20 juin.

Samedi, a en effet commencé, devant le tribunal de grande instance de Casablanca, le procès de Nourir El-Amaoui, secrétaire général de la CDT et de cinq autres membres du comité exécutif de la centrale syndicale. Comparaient en même temps devant les juges marocains Mustapha Kerchaoui, directeur du journal « Al Mouharrir », organe de l'Union socialiste des forces populaires, Mohamed Karam, secrétaire général de la section de Casablanca de l'USFP également avocat de la CDT — et Abdallah Moutafghir, secrétaire général du syndicat des petits commerçants.

Il est certain que toutes ces personnalités, comme le montrent les verdicts des procès les plus récents, risquent de très lourdes peines.

Pratiquement, aucun des hommes

jugés depuis samedi n'a été arrêté au cours des manifestations du 20 juin et des incidents qui ont suivi. Ils ont été appréhendés soit à leur domicile, soit dans les bureaux de la CDT investis par la police.

Leur procès est à l'image de tous ceux qui se déroulent actuellement à Casablanca et dans les autres villes du Maroc. C'est-à-dire que l'acte d'accusation repose uniquement sur des procès-verbaux falsifiés par la police. C'est ainsi que les principaux dirigeants de la CDT, après avoir signé des procès-verbaux reconnaissant simplement leur identité et leurs fonctions syndicales, se sont vu ensuite présenter des documents « signés » par eux, par lesquels ils reconnaissaient avoir dirigé les groupes de choc dans les rues de Casablanca, d'avoir attaqué la police et des bâtiments officiels.

Sans discontinuer, non seulement à Casablanca, mais dans presque toutes les villes du Maroc, les tribunaux continuent de juger les manifestants arrêtés le 20 juin. Les peines sont extrêmement lourdes.

Délit de manifestation : vingt ans de prison

C'est ainsi qu'au moins douze manifestants ont été condamnés à quinze ans de prison et quatre autres à vingt ans de la même peine. Des centaines d'adolescents se sont vu infliger deux ans d'emprisonnement. Les procès de Casablanca devraient se poursuivre pendant au moins deux semaines, indiquait-on hier dans la capitale économique du Maroc.

MAROC

DÉMENTI AUX DÉCLARATIONS DE Me MIGNARD

■ Les ministères marocains de la Justice et de la Santé ont opposé samedi des démentis aux allégations « hystériques » et « délirantes » de Me Mignard, mandaté par les juristes de la « fédération internationale des droits de l'homme », au sujet des émeutes du 20 juin et de leur répression. Ces chiffres sont, disent-ils, de 66 morts et de 110 blessés, et non de 637 morts.

Le Figaro 13/7/91

Maroc

APRÈS LES ÉMEUTES DU 20 JUIN

Quatre-vingt-deux personnes, dont l'ancien bâtonnier M^e Benameur, sont jugées à Rabat

De notre correspondant

Rabat. — Le tribunal de Rabat, situé en pleine ville, à côté de la gare, et à deux pas de l'avenue Mohamed-V, est en général fort tranquille. Avec son grand patio intérieur décoré d'une fontaine goût 1930, il évoque irrésistiblement le passé. A l'ordinaire, quelques femmes attendent patiemment, assises sur le bord du trottoir, l'ouverture de l'audience.

Mais, lundi 13 juillet, les abords du modeste bâtiment avaient pris un aspect extraordinaire. Une foule de plusieurs centaines de personnes, parents et amis des quatre-vingt-deux accusés qui devaient comparaître ce jour-là, pour la plupart militants de la C.D.T. (Confédération démocratique du travail) ou de l'U.S.F.P. (parti socialiste) (1), s'était rassemblée dès potron-minet. Les policiers de Rabat reçurent bientôt le renfort de leurs collègues en tenue militaire des C.M.I. (Compagnies mobiles d'intervention), l'équivalent de nos C.R.S. Ces derniers firent reculer la foule dans les rues avoisinantes et jusque sur l'avenue Mohamed-V, vouée d'autre part aux préparatifs des fêtes qui marqueront la fin du jeûne. Vers dix heures arrivèrent les accusés et leurs avocats.

Le spectacle dans la salle d'audience était inhabituel : les robes noires des avocats et des avocates y étaient si nombreuses qu'on cherchait du regard les accusés, pourtant eux aussi fort nombreux. En fait, non moins de cent vingt avocats de tout le Maroc s'étaient portés défenseurs de M^e Benameur, leur ancien bâtonnier, notamment tous les bâtonniers du Maroc et tous les membres du conseil de l'ordre de Rabat. Deux avocats étaient venus d'Egypte, représentant l'un l'Union des

avocats arabes, l'autre le barreau égyptien ; trois observateurs avaient été acceptés par le tribunal : l'un venu de Paris, le second du Canada, le troisième d'Aix-en-Provence.

Le déroulement de l'audience se ressentit de ce déferlement d'avocats et du grand nombre des accusés. Le tribunal a commencé par rejeter les demandes d'audition de témoins présentées par la défense, mais s'est vu aussitôt contre-attaqué sur la longueur de la garde à vue (six jours au lieu de cinq autorisés par la loi).

Les procès de Casablanca

Les pièces principales d'accusation viendront ensuite : elles consistent surtout en procès-verbaux prétendument signés par les accusés pendant leur détention. Ils s'y accusent d'avoir pris part non seulement à des manifestations mais aussi à des violences, à des incendies, à des pillages. Bien évidemment, la plupart des accusés vont les récuser. Certains de ces procès-verbaux contiendraient des contradictions manifestes. Tel accusé aurait pris part à deux manifestations au même moment dans deux endroits différents. Le clou est le procès-verbal attribué à M^e Benameur, qui est revêtu d'une signature que la défense juge déjà suspecte, puisque l'accusé affirme n'avoir rien signé. L'ancien bâtonnier de Rabat aurait été arrêté chez lui, sans avoir apparemment pris une part quelconque ni aux préparatifs ni à l'organisation de la grève du 20 juin. Un second procès doit s'ouvrir à Rabat pour quarante-sept autres personnes le 27 juillet, et un troisième le 10 août.

A Casablanca, les choses sont plus sérieuses. Pour les manifestants pris sur le lieu des émeutes, en flagrant délit de pillage ou de violences, les condamnations sont particulièrement lourdes : cinq, dix et même vingt années de prison. Une seule chambre aurait distribué mille quatre cents années de prison.

Samedi 11 juillet, deux groupes de dirigeants syndicaux et politiques ont été déferés devant les tribunaux. L'un de ces groupes comprenait, outre une brochette de dirigeants de l'U.S.F.P., M. Kar-

chaoui, rédacteur en chef du journal *Al Moharrir*, journal socialiste interdit, et M^e Karam, ainsi que l'état-major de la C.D.T. : MM. Noubir Amaoui, secrétaire général, Abderrahmane Chennaf, Lakbir Bezzaoui et Mohamed Mrani, tous membres du bureau exécutif de la C.D.T.

Dans un communiqué publié vendredi, la C.D.T. a rappelé que ses militants ont été arrêtés le 20 juin alors qu'ils étaient convoqués chez le gouverneur de Casablanca. Dans une autre salle ont comparu, samedi également, M. Moustafir, secrétaire général du syndicat des petits commerçants, et le chef du syndicat des ouvriers du tabac, M. Hassouni.

En ce qui concerne le nombre des arrestations à Casablanca, la conférence de presse de M^e Mignard (*Le Monde* du 11 juillet), dont, fait notable, le journal en arabe du parti nationaliste gouvernemental de l'Istiqlal a publié un compte rendu, a provoqué du côté gouvernemental une levée de boucliers. Le chiffre de six à huit mille arrestations avancé par M^e Mignard a été démenti par le ministère de la justice, qui s'en tient au chiffre de deux mille déjà cité à deux reprises par le roi Hassan II. Le ministère de la justice exprime, dans un communiqué publié lundi et appuyé d'une part par le ministère de la santé et d'autre part par le gouverneur de Casablanca, « sa surprise devant l'attitude adoptée par cet avocat qui n'a fait que prouver son inaptitude à remplir la mission dont il était investi ».

Le ministère « affirme que le nombre des personnes arrêtées n'a pas dépassé deux mille, dont neuf cent trente ont été libérées par le ministère public dès qu'il s'est avéré qu'il n'existait pas de charges suffisantes contre elles ». Le communiqué ajoute que les conditions de détention des personnes arrêtées ont été normales et que les droits de la défense ont été « scrupuleusement observés » et conclut : « Ainsi, il ressort de l'attitude adoptée par ce délégué [M^e Mignard] qu'il a été utilisé à de vils desseins par les adversaires de notre pays ».

ROLAND DELCOUR.

(1) On comptait notamment parmi eux un secrétaire général pour la jeunesse de l'U.S.F.P., M. Abdelali Kharat, et un membre de la commission administrative du même parti, M. Taib Mouchid.

Maroc

Cinq avocats étrangers et un journaliste qui suivaient le procès de Rabat ont été expulsés

Cinq avocats — deux français, deux égyptiens et un canadien — et un journaliste italien ont été expulsés du Maroc, mardi 14 juillet, où ils étaient venus assister, en observateurs, aux procès en cours à Rabat et à Casablanca (« le Monde » du 15 juillet).

Citant les milieux proches du ministère de la justice et des services de sécurité, l'agence marocaine MAP déclare que ces avocats et juristes étrangers étaient « arrivés au Maroc en tant que touristes et ont cru devoir s'arroger le droit d'être défenseurs dans des affaires judiciaires pour lesquelles ils n'avaient sollicité aucune autorisation préalable ».

Dans un communiqué publié à Paris, trois de ces avocats, M^{rs} André Tremblay, du barreau de Montréal, représentant la Commission internationale de juristes de Genève; Yves Kleniec, du barreau d'Aix-en-Provence, représentant l'Association internationale des juristes démocrates, et Michel Zavrian, représentant la Fédération internationale des droits de l'homme, déclarent, pour leur part, qu'ils avaient été acceptés par le premier président de la cour criminelle de Casablanca comme observateurs internationaux ».

Le journal du parti communiste est autorisé à paraître

De notre correspondant

Rabat. — Les autorités marocaines ont autorisé à nouveau mardi 14 juillet le journal *Al Bayane*, organe du P.P.S (parti communiste) à paraître, alors que les journaux socialistes (le quotidien *Al Moharrir* et l'hebdomadaire *Libération*) sont toujours interdits. L'ensemble des journaux d'opposition communistes et socialistes avaient été interdits depuis le samedi 20 juin, jour de la grève générale et de l'émeute de Casablanca.

Dans un éditorial, le quotidien communiste écrit : « C'est la seconde fois en moins de six mois que notre journal est arbitrairement interdit de paraître pour une durée qui dans les deux cas dépasse trois semaines. Mais pour nous, les choses sont claires : *Al Bayane*, à l'instar de ses confrères de l'U.S.F.P., *Al Moharrir* et *Libération*, a été suspendu parce qu'avant tout il est un défenseur des intérêts des masses populaires et des travailleurs de ce pays. Et précisément, on ne voulait pas de liberté de la presse et de l'information en marge et après les événements du 20 juin 1981 à Casablanca et ailleurs, car il s'agissait de les présenter et de les expliquer sous une certaine forme que seuls les médias aux ordres ont adoptée. »

L'éditorial affirme que le journal *Al Bayane* aurait pour sa part, attribué au seul gouvernement en place la responsabilité des événements du 20 juin.

Lundi, le premier ministre avait reçu une délégation du syndicat national de la presse marocaine venue lui demander de rétablir la liberté de paraître pour toute la presse communiste et socialiste.

A la demande du syndicat, le premier ministre aurait simplement répondu qu'il était personnellement favorable à la liberté de la presse et qu'il ferait tous ses efforts pour la rétablir.

ROLAND DELCOUR.

● Le Comité pour la libération de Sion Assidon (24, boulevard Barbès, 75018 Paris), qui fait circuler une pétition (1) pour la libération de ce mathématicien marocain emprisonné depuis neuf ans à la prison de Kenitra (le Monde du 6 juin), appelle à de nouvelles signatures et demande « à ceux qui manifestent leur solidarité avec Sion Assidon de répondre aux appels lancés en faveur des dernières victimes de la répression au Maroc ».

(1) Cette pétition a déjà recueilli plus de mille cinq cent cinquante signatures (celles de personnalités françaises ont été données avant le 10 mai) parmi lesquelles celles de S. Amin, S. de Beauvoir, A. Bombard, J. Cardonnel, G. Casalla, J.-P. Cot, R. Debray, J. Ellenstein, C. Estier, R. Hanin, C. Hernu, E. Ionesco, L. Jospin, J. et S. Lacouture, J. Lang, C. Manceron, D. Mayer, Y. Montand, G. Sarre, S. Signoret, L. Terrenoire, M. Théodorakis, A. Touraine, L. Schwartz, R. Aron, J. Berque.

MAROC

Les prisons sont pleines

Les illégalités sont si flagrantes que le procès de Casablanca doit être suspendu

L'un des principaux procès qui se déroulent actuellement à Casablanca, dans lequel sont impliqués les principaux responsables de la Confédération démocratique du travail et plusieurs dirigeants de l'Union socialiste des forces populaires, a dû être suspendu pour supplément d'enquête, tant les irrégularités commises au cours de l'instruction ont été nombreuses et flagrantes.

Parmi les principaux inculpés se trouvent le secrétaire général de la CDT, Noumi Amaoui, et deux membres du Bureau exécutif. Pour l'USFP figurent M^e Karam, responsable pour la ville de Casablanca, et Karchaoui,

rédacteur en chef du journal « Al Mouharrir ». La plupart de ces responsables ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient à une convocation du gouverneur de Casablanca, le 20 juin.

Il se confirme d'autre part que Mohamed Lyazghi, député et membre du Bureau politique de l'USFP, qui a été interrogé mardi par la police, pourrait être inculpé « d'incitation à la grève et d'atteinte à l'ordre public ».

Le quotidien du Parti du progrès et du socialisme, « Al Bayane », dirigé par Ali Yata, qui avait été autorisé à reparaitre après une suspension de près de trois semaines, a de nouveau été interdit mercredi.

Les journaux de l'USFP, « Al Mouharrir » et « Libération », sont empêchés de paraître depuis le 21 juin.

Trois avocats et un journaliste expulsés du Maroc

Les autorités marocaines ont expulsé hier deux avocats français, un avocat canadien et un journaliste italien observateurs au procès de 82 opposants qui s'est ouvert lundi à Rabat.

Une foule importante s'était présentée aux abords du palais de justice pour l'ouverture du procès, séquelle des sanglantes émeutes du mois dernier. Parmi les accusés, l'ancien bâtonnier du Maroc, Me Benameur.

Par ailleurs, les arrestations continuent, avec celles avant hier de deux dirigeants de l'Union socialiste des forces populaires, Ahmed Bendjedid à Rabat, et Me Taieb Sassi à Agadir.

Les conséquences de la crise marocaine

Des avocats étrangers sont expulsés du pays



La reparution d'« Al Bayane »

De notre correspondant à Rabat. — Un événement de grande importance vient de se dérouler pour les militants du Parti du progrès et du socialisme (PPS) en particulier et de la gauche marocaine en général. En effet, le journal *Al Bayane*, organe du PPS, a été autorisé à reparaitre dans ses deux éditions (arabe et française) après la suspension qui le frappait depuis le samedi 20 juin 1981, au même titre que les deux organes de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), *Al Moharrir* et *Libération*. Dès lundi soir, 12 juillet, le public s'arrachait les numéros dans les grandes artères de la capitale.

L'ensemble de la première page était consacré entièrement à des articles traitant des événements de Casablanca et de leurs répercussions, des procès des militants de l'USFP arrêtés, ainsi que de la position du Parti du progrès et du socialisme sur les résultats du Sommet de Nairobi, considéré comme le « sommet de l'espoir ».

Dans un éditorial intitulé « Al Bayane » reparait, le secrétaire général du PPS, M. Ali Yata, à qui la police marocaine avait confisqué son passeport la semaine dernière, explique, après avoir précisé que la suspension d'*Al Bayane*, « fruit

quotidien des sacrifices d'une équipe de militants, a été un coup rude », que les responsables de cette entrave à la liberté d'expression n'ont osé ni signifier ni exposer officiellement les raisons de cette mesure.

Pour lui, les raisons sont claires : « *Al Bayane*, à l'instar de ses confrères de l'USFP, *Al Moharrir* et *Libération*, a été suspendu parce que, avant tout, il est le défenseur des intérêts des masses populaires et des travailleurs de ce pays. Et, précisément, on ne voulait pas de liberté de la presse et de l'information en marge et après les événements du 20 juin 1981 à Casablanca et ailleurs. »

L'éditorial d'*Al Bayane* a rappelé que le « premier responsable des événements de Casablanca, c'est le gouvernement ». Il a estimé, ensuite, que « l'intérêt national commande que le processus de démocratisation soit non pas arrêté, mais, au contraire, consolidé et étendu ». Pour cela, des conditions nécessaires doivent être remplies : « Il s'agit de l'arrêt de toutes les mesures répressives, la libération de toutes les personnes emprisonnées, la cessation des poursuites judiciaires et le respect des libertés de la presse ».

Abou Amine



« El Moharrir » poursuivi pour incitation au désordre

« El Moharrir », le journal de l'Union socialiste des forces populaires, est actuellement poursuivi en justice pour « incitation au désordre ».

Le journal, « El Moharrir » a été publié pour la première fois en 1964 par le groupe parlementaire Union des forces populaires, sous la forme d'un hebdomadaire. L'histoire de ce journal, devenu une véritable institution au cours des années, est en quelque sorte le reflet de l'évolution politique intérieure du Maroc.

« Déjà en 1965, avec les événements de Casablanca, nous a déclaré le directeur du journal, M. El-Lyazghi, le journal connaissait ses premiers déboires avec l'enlèvement de Ben Barka, les autorités ayant signifié sa suspension qui a duré jusqu'en 1972. Après les événements d'août 1972, le journal a reparu au mois de septembre, toujours sous forme d'hebdomadaire. Nouvelle suspension au lendemain des graves émeutes du Moyen Atlas du mois de mars 1973.

Porte-parole d'une opposition de plus en plus affirmée, le journal devenait au fil des années un véritable forum lu et apprécié par ses lecteurs. Le sens critique, l'originalité des nouvelles et des sources d'information, les sujets abordés, sociaux et politiques, ont élargi son public. L'orientation politique est, bien sûr, précise El-Lyazghi, supervisée par le bureau politique de l'USFP.

Animé par une équipe permanente de journalistes très réduite, « El Moharrir » est réalisé grâce

aux journalistes associés, la plupart des universitaires, ou aux correspondants bénévoles, pour la plupart des militants. « Si, à ses débuts, le quotidien paraissait irrégulièrement à cause de la censure qui sévissait encore en 1974, dès 1975, et compte tenu de la situation du Sahara, explique son directeur, le journal devient un moyen d'explication au service de notre cause pour l'opinion nationale et arabe, car le journal est lu dans les pays arabes et dans les communautés émigrées arabes en Europe ou en Amérique du Sud. » En 1977, avec la levée de la censure, « El Moharrir » sera cependant saisi deux ou trois fois par an pour des questions de politique intérieure.

Avec les derniers événements de Casablanca, « la police est entrée dans les locaux du journal sans autorisation de perquisition pour rechercher les plaques du journal qui relataient les événements du samedi noir. Or le personnel de la rédaction et le personnel technique n'avaient pas travaillé ce jour-là. Les bureaux ont été par la suite fermés et, jusqu'à ce jour, la police veille sur les locaux ».

Le rédacteur en chef a été arrêté dans la semaine et vient d'être présenté au parquet de Casablanca. Avec la suspension du journal, une centaine de personnes des services de rédaction ou des services techniques sont directement touchées par cette mesure. Poursuivi pour « incitation au désordre », le journal, devenu une véritable force politique (sa diffusion atteignait parfois les 80 000 exemplaires), va connaître une longue éclipse.

F.M.

Désaccord entre la cour criminelle et la police

Cinq avocats étrangers – deux français, deux égyptiens et un canadien – et un journaliste italien ont été expulsés le 14 juillet du territoire marocain, où ils étaient arrivés le même jour. Les cinq hommes devaient participer, en qualité d'observateurs, au procès des émeutiers du 20 juin, qui se déroulent actuellement à Rabat et Casablanca.

Les trois avocats occidentaux sont M^e André Tremblay, du barreau de Montréal (Canada), représentant la Commission internationale des juristes de Genève, M^e Yves Kleniec, du barreau d'Aix-en-Provence, représentant l'Association internationale des juristes démocrates, et M^e Michel Zavrian, représentant la Fédération internationale des droits de l'homme. Quant aux deux avocats égyptiens, ils sont secrétaires de la Commission permanente de défense des libertés au sein de l'Union des avo-

cats arabes.

Le journaliste italien, M. Paul Wittenberg, était délégué par les trois grandes centrales syndicales du pays.

Dans une déclaration rendue publique à Paris, les trois avocats occidentaux ont précisé qu'eux et leurs collègues du Caire avaient été acceptés par le premier président de la cour criminelle de Casablanca comme observateurs internationaux, avant de recevoir, le 14 juillet, l'ordre de la police marocaine de « quitter immédiatement le territoire marocain ».

On apprend que, le même jour, un avocat marocain, M^e Elyazghi, membre du bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires (USFP, opposition) et directeur des journaux du parti, a été convoqué par la police judiciaire de Rabat. Ses proches étaient toujours sans nouvelles de lui le 15 juillet.

Le Continent
16/7/81

MAROC : APRÈS LES FUSILS, LES PROCÈS

On se souvient de la brutalité avec laquelle la police du roi du Maroc avait, le 20 et 21 juin, réprimé les manifestations organisées par la Confédération démocratique du travail contre les hausses des prix des produits de première nécessité.

Mais Hassan II a jugé que ce n'était pas là un châtement suffisant pour le mouvement populaire, les syndicalistes et les démocrates authentiques. Après les fusils, c'est aux « juges » de sévir : les procès engagés contre les « émeutiers » ba-

pays, les cadres de la Confédération démocratique du travail et de l'Union sociale des forces populaires. D'après la Ligue des droits de l'homme, on comptait deux mille inculpés et plus de huit mille arrêtés. Le Parti du progrès et du so-



AFP

Dans les rues de Casablanca quadrillées par des policiers et soldats à la gâchette facile et dans les commissariats où s'entassaient les travailleurs arrêtés, on a relevé, d'après un bilan non définitif, 1 000 morts et 5 000 blessés !

fouent tous les droits de la défense, les inculpés étant amenés par groupes de vingt-cinq à trente et condamnés invariablement à cinq ou dix ans de prison. Et ce n'est qu'un début : la vague d'arrestations continue, visant, dans tout le

cialisme (communiste) n'en a pas moins réaffirmé son soutien à la politique saharienne de Hassan II, estimant même que le référendum proposé à Nairobi par le roi « peut bel et bien apparaître comme une formalité superfétatoire ».

*Revolution
du 17 / 7 au 23 / 7 / 81*

MAROC

Des avocats accusent

Trois avocats, un Canadien et deux Français, refoulés mardi du Maroc, affirment que ce pays connaît, depuis les événements de Casablanca le 20 juin dernier, « des violations flagrantes des droits de l'homme : massacres, arrestations arbitraires, tortures et parodies de justice ».

Au cours d'une conférence de presse tenue hier, André Tremblay, avocat et professeur à l'université de Montréal, Yves Kleniec, avocat à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, et Michel Zavrian, avocat à la cour d'appel de Paris, ont d'autre part déploré les fouilles dont ils ont été l'objet à l'aéroport de Rabat au moment de leur expulsion et la confiscation de leurs notes d'avocats.

Les trois avocats, mandatés par la Fédération internationale des droits de l'homme, la Commission internationale des juristes (dont le siège est à Genève) et l'Association internationale des juristes démocrates, ont souligné qu'ils avaient eu l'autorisation du président de la cour criminelle de Casablanca pour assister au procès en tant qu'observateurs et que cette autorisation était consignée dans les procès-verbaux de la séance de lundi.

Zavrian a confirmé par ailleurs que le chiffre des victimes de ces événements s'élevait, « selon des témoignages précis, à 637 morts au moins » et que le nombre des personnes arrêtées s'élève à 6 000.

Le matin
17 / 7 / 81

Les massacres du 20 juin : 800 morts

disent les avocats expulsés
par Hassan II

Le 20 juin dernier, à Casablanca, l'armée et la police de Hassan II ouvraient le feu sur les milliers de manifestants qui, répondant à l'appel à la grève générale de la Confédération démocratique du travail, protestaient contre une hausse brutale des produits alimentaires de première nécessité.

Bilan officiel de la fusillade : 67 morts. En réalité, les dernières informations rapportées par les avocats expulsés par Hassan II indiquent que le chiffre de 800 morts serait dépassé. Au cours d'une conférence de presse tenue hier à Paris, ces avocats ont relaté les violations des Droits de l'homme qu'ils ont pu constater au cours de leur trop bref séjour.

Arrivés au Maroc le 12 juillet, Mes Michel Zavrian (Ligue internationale des droits de l'homme) et Yves Kleniec (mandaté par l'AIJD et la CGT), en ont été expulsés le 14, ainsi qu'un avocat canadien, M^e André Tremblay, mandaté par la Commission internationale des juristes et un journaliste, Raul Wittenberg, délégué par les trois grandes centrales syndicales italiennes.

M^e Zavrian a tenu, en premier lieu, à soutenir les déclarations faites à Paris par M^e Mignard et que l'ensemble de la presse marocaine a violemment attaquées parce qu'il avait dit que les fusillades du 20 juin avaient fait 637 victimes. « Au nom de la Fédération des droits de l'homme, je confirme ce chiffre, a dit M^e Zavrian, et j'ajoute que les chiffres qui me parviennent indiquent que le bilan dépasse maintenant 800 morts. »

Le bâtonnier interrogé les yeux bandés

Revenant sur le rapport de M^e Mignard, M^e Yves Kleniec a souligné qu'avec ses confrères, il voulait vérifier les allégations du gouvernement marocain affirmant qu'aucun manifestant n'avait été tué par balle.

« Nous voulions constater sur place ; nous avons été expulsés », dit-il.

M^e Yves Kleniec a assisté à la première audience du procès de Rabat où comparaissait notamment M^e Benhammeur, bâtonnier. Il est remarquable de constater, a-t-il souligné, que la presque totalité des avocats du barreau de Rabat étaient présents ainsi que tous les autres bâtonniers du Maroc. « Pendant dix minutes, le public a applaudi M^e Benhammeur. Ce peuple ne veut pas voir museler sa liberté. » « J'ai pu m'entretenir avec le bâtonnier Benhammeur, dit encore M^e Yves Kleniec. Il m'a décrit les conditions désastreuses de son incarcération. Il a été longuement détenu dans des latrines, interrogé les yeux bandés. Il m'a confirmé que le procès-verbal dont va se servir l'accusation au procès comporte une fausse signature. »

D'autres irrégularités flagrantes, comme le dépassement du délai de garde à vue, les faux-procès verbaux, ou le refus du procureur d'entendre les témoins cités par la défense, ont été dénoncées.

M^e Yves Kleniec a également indiqué que les partis d'opposition au Maroc faisaient état de 6.000 à 8.000 arrestation, et que deux importants procès doivent s'ouvrir le 27 juillet et le 10 août.

Nouvelles révélations sur la répression au Maroc

Les trois avocats étrangers, observateurs au procès de Rabat, témoignent après leur expulsion de mardi matin.

Plus on remue la boue, plus l'ampleur et l'horreur de la répression au Maroc remontent à la surface. Trois avocats étrangers expulsés mardi matin de Rabat où ils suivaient pour plusieurs organisations internationales le déroulement du procès de 82 opposants, ont apporté de nouvelles informations sur cette situation.

La semaine dernière, un avocat français, M^e Jean-Pierre Mignard, envoyé au Maroc par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), avait cité le chiffre de 637 morts et plus de 6000 arrestations pendant et après les émeutes de Casablanca contre la hausse des prix le 20 juin dernier. La presse marocaine s'est déchaînée contre lui depuis.

Hier, un autre délégué de la FIDH, M^e Michel Zavrian, a estimé que de nouvelles informations l'obligent à placer le nombre de victimes à plus de 800 personnes. Il a également indiqué qu'une nouvelle vague d'arrestations semblait en cours à travers le pays : « On est en train d'affiner la répression, on procède au nettoyage de tout l'appareil syndicaliste libre sur un plan national ».

« UNE PARODIE DE JUSTICE »

Un autre avocat, M^e André Trambay, un Canadien délégué à Rabat par la Commission internationale des juristes de Genève, visiblement outré par le traitement que lui ont fait subir les autorités marocaines -on lui a même confisqué sa robe d'avocat...- a dénoncé le procès en cours comme « une caricature, une parodie, un simulacre de justice ».

Il a énoncé plusieurs « sévères et flagrantes violations des droits de l'homme » à Rabat : les procès en groupes, « expéditifs, bâclés, basés sur des procès verbaux de police portant des signatures falsifiées ou arrachées par la force », la présence d'inculpés enfants, la violation des droits de la défense, la prolongation illégale des délais de garde à vue. Le président de la cour, a-t-il dit, citant les avocats marocains, « reçoit ses instructions du ministère de la justice, tout est décidé à l'avance ».

DES CADAVRES VOLES

Sur la répression en général, le juriste canadien a dénoncé le « vol de cadavres par le gouvernement » à la suite du refus de remettre aux familles les corps des victimes et la « confiscation des blessés par les forces de l'ordre ».

Dans un cas, a-t-il dit, 35 blessés ont été entassés dans une cellule de deux mètres sur trois : 32 sont morts par suffocation. M^e Trambay a également affirmé que la torture avait atteint « un degré de raffinement jamais dépassé ».

Le troisième avocat expulsé, M^e Yves Klenniec, de l'Association internationale des juristes démocrates et de la CGT, a pu s'entretenir avec le plus

connu des 82 accusés de Rabat, l'ancien bâtonnier Benameur. Celui-ci a déclaré avoir été interrogé les yeux bandés, enfermé dans des WC afin de l'humilier, et que la police a falsifié le procès verbal d'audition.

Les trois avocats ont été expulsés au deuxième jour du procès, mardi, alors que leur présence avait été acceptée par les autorités judiciaires. La CGT et Amnesty international ont à leur tour envoyé des délégués au Maroc, et l'internationale socialiste en fera de même bientôt.

LE MAROC SUR LA SELLETTE

Le Maroc a été placé sur la sellette au cours d'une autre conférence de presse hier à Paris, où apparaissaient sur la même tribune le député socialiste Alain Vivien, le représentant en France du Front Polisario Salem Kaid, et le secrétaire général de l'association des amis de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Thomas Jallaud.

M. Vivien, président du groupe d'études sur les problèmes du Sahara à l'Assemblée nationale, a souhaité que la France adopte dans ce conflit une attitude « plus équilibrée et moins univoque » qu'avant le 10 mai, et qu'elle étudie en particulier les possibilités de suspendre « les aides à l'effort de guerre marocain ». Il a souhaité l'ouverture d'un bureau officiel du Front Polisario à Paris.

Paris, a-t-il ajouté, peut également contribuer à faire que les deux parties en conflit, le gouvernement de Rabat et le Front Polisario, négocient directement la mise en oeuvre des résolutions de l'OUA.

C'est ce qu'a demandé le Front Polisario à la fois à Paris et à Alger hier. Le mouvement sahraoui a également demandé le retrait des troupes et de l'administration marocaines à 150 km des frontières du Sahara pour que la population puisse retourner en paix dans ses villages.

P.H.

Liberation
17-7-81